



# CRIN NEWSLETTER

Réseau d'information des droits de l'enfant • Numéro 20 • Février 2007

## Les droits de l'enfant dans les situations d'urgence



Photo: Chris Keulen/Panos Pictures

### *Au sommaire*

**Droits et urgences** – Hugo Slim sur les façons de surmonter les obstacles liés à l'approche axée sur les droits

**Réforme humanitaire** – Christine Knudsen sur ce qui va changer pour les droits de l'enfant

**Donner la parole aux jeunes gens** – Emma Roberts passe en revue les réponses basées sur les droits de l'enfant

Le réseau d'information sur les droits de l'enfant (CRIN – Child Right Information Network) est une organisation basée sur les membres qui la composent et un réseau de plus de 1700 organisations de défense des droits de l'enfant réparties de par le monde. Il cherche à améliorer la vie des enfants au travers de l'échange d'informations sur les droits de l'enfant et de la promotion de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant.

## Aidez-nous à mettre en oeuvre les droits de l'enfant

Le prochain numéro de notre bulletin CRIN sera consacré aux façons de réaliser les droits de l'enfant et nous voudrions parler des exemples de bonne pratique dans votre pays. Vous pouvez par exemple nous communiquer des modèles de loi qui reflètent ou qui appliquent les droits de l'enfant, telles que:

- Constitutions;
- Lois qui établissent des institutions de droits de l'enfant;
- Jugements clés;
- Exemples d'application de la Convention des droits de l'enfant par les tribunaux de votre pays.

### Participez à notre réseau

CRIN a besoin de ses membres pour partager leurs expériences et leur travail de protection des droits de l'enfant. Le type d'information suivant est vital pour le réseau:

- **Nouvelles** des droits de l'enfant dans votre pays, et spécialement concernant des parties de droits de l'enfant qui sont «laissées de côté» ou nouvelles. Exemples de la façon dont la participation des enfants a pu influencer le changement.
- **Publications**, y compris outils pratiques, leçons apprises et ressources faciles à utiliser pour les enfants.
- **Événements**, tels que cours et conférences organisés dans le domaine des droits de l'enfant. Nous sommes plus spécialement intéressés par les événements qui font partie d'un processus large, comme par exemple des initiatives de plaidoyer, qui auront une suite telle que autres événements ou rapports (plutôt que des ateliers ponctuels).
- Information dans différentes langues pour nos pages d'accueil et pour CRINMAIL en **arabe, français et espagnol**.

Vous pouvez soumettre vos informations en ligne en utilisant la section « ressources » du site web CRIN. Une fois approuvées par le personnel CRIN, elles seront incluses à notre site web.

### Dites-nous ce que vous pensez...

- De notre site web: ce que vous trouvez utile et ce que vous voudriez que nous développions davantage.
- Vous pouvez réagir à un article publié en répondant sur le site web en utilisant la rubrique "have your say".
- Au sujet de nos bulletins et de leur utilité pour vous dans votre travail de tous les jours.

Vous pouvez nous contacter à: [info@crin.org](mailto:info@crin.org)

## Bulletin de CRIN numéro 20

*Les droits de l'enfant et les situations d'urgence*

- 2 Éditorial
- 4 Droits et impératifs du terrain : une association lente à prendre corps, par Hugo Slim
- 6 Pourquoi les enfants doivent rester au premier plan du programme de réformes humanitaires, par Christine Knudsen
- 8 Le rôle des enfants dans la protection contre les catastrophes, Fred Spielberg et Heidi Peugeot
- 11 L'état de préparation des jeunes à Cuba, par Orestes Valdés Valdés et Pedro Ferradas Mannucci
- 13 Le projet et le manuel Sphere
- 14 Le Partenariat pour la responsabilité humanitaire
- 15 Des risques quotidiens planant sur les femmes et les filles, par Erin Patrick
- 17 Le chaos, les enfants et les risques d'agression sexuelle, Anthony Burnett et Stephanie Delaney
- 19 Lutter avec des faits, par Harendra de Silva
- 21 Quand la technologie vient à l'appui des secours humanitaires, par Dag Nielsen
- 23 La couverture des situations d'urgence, vue par les médias, par Alex Crawford
- 24 Une victoire sur le passé, par Deborah Haines
- 27 Donner la parole aux enfants,
- 30 Demander leur avis aux enfants et en tenir compte! Par Emma Roberts
- 32 Ressources d'information

**Équipe de la rédaction du Bulletin de CRIN:** Jennifer Thomas, rédactrice en chef ; Jennifer Thomas, Veronica Yates, production; Bill Bell, Veronica Yates, conseillers de la rédaction ; Maisha Frost, secrétaire de la rédaction ; Paula McDiarmid, correcteur d'épreuves. Traduit vers le français par Nathalie Monnot et vers l'espagnol par Liliana Zunic. Conception graphique : Creatiscope.

Publié en février 2007. Child Rights Information Network, ISSN 1475-8342. © The Save the Children Fund, organisation reconnue d'utilité publique enregistrée sous le n° 213890. Imprimé par Creatiscope. Le Bulletin de CRIN paraît une fois par an en anglais, français et espagnol. La responsabilité des opinions exprimées dans le Bulletin de CRIN incombe aux seuls auteurs. Les suggestions d'auteurs concernant les articles sont toujours les bienvenues. En ce qui concerne toutes les propositions d'articles, la décision de la rédactrice est finale. Aucune partie de ce bulletin ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de la rédactrice et de l'auteur. Cette publication est disponible gratuitement et peut en outre être téléchargée du site internet, <http://www.crin.org/about>. Si vous souhaitez que des exemplaires vous soient envoyés par la poste, veuillez contacter CRIN, c/o Save the Children, 1 St John's Lane, London EC1M 4AR, Royaume-Uni, ou envoyer un e-mail à l'adresse [info@crin.org](mailto:info@crin.org).

# Éditorial

Depuis quelques années la communauté humanitaire est le théâtre d'un débat animé sur la place qu'il convient d'accorder aux droits de l'homme dans les contextes humanitaires. Ce débat est marqué par une certaine inquiétude face à la perspective de renoncer à des principes d'action humanitaire qui ont fait leurs preuves et permis aux organisations humanitaires de porter secours à ceux qui en avaient le plus besoin. L'introduction d'approches reposant sur les droits de l'homme est souvent perçue comme susceptible de compromettre certaines des méthodes traditionnelles, notamment parce qu'elle pourrait conduire à l'impossibilité pour les agences d'accéder à des populations ou régions dévastées.

C'est pour de telles raisons que l'approche du travail humanitaire fondée sur les droits a été plus ou moins reléguée au second plan jusqu'à récemment dans les interventions de secours et dans le cadre d'urgences chroniques. Cela tenait en partie au fait que, selon les intéressés, cette approche ne pouvait fonctionner dans une situation d'urgence marquée par la nécessité d'établir rapidement l'ordre des priorités pour la survie immédiate, alors que la participation des bénéficiaires paraissait relever plutôt d'un luxe non indispensable.

Mais ces dernières années ont été une période de réflexion et d'apprentissage pour la communauté humanitaire. Certains des défis les plus rudes auxquels elle a été confrontée, tels que l'incapacité de protéger les populations affectées par les séquelles terribles du génocide rwandais de 1994 (ainsi que la situation actuelle au Darfour), puis l'expérience sans précédent du tsunami dans le Sud-est asiatique en 2004, qui a sollicité les infrastructures humanitaires au maximum, l'ont conduite à réexaminer ses modes de fonctionnement.

Les leçons tirées de ces expériences ont alimenté le dessein, qui existait déjà, d'élaborer et d'appliquer des principes et des normes visant à rendre les organisations humanitaires plus responsables devant les populations affectées par des catastrophes. Cette approche reconnaît le droit de ces populations à une protection et à une assistance, et fixe des exigences imposant aux agences le devoir d'informer leurs bénéficiaires et de les consulter.

Ce bulletin offre une réflexion sur certains des défis à relever dans les interventions d'urgence guidées par le souci de défendre les droits de l'enfant. Il rassemble certains des enseignements tirés, des méthodes de

travail créatrices, ainsi que des outils pratiques et études de cas en vue de triompher de ces défis et aider les enfants à mieux se remettre lors de situations d'urgence.

Hugo Slim explique certaines des raisons de la réticence, dont le risque politique, des professionnels de l'assistance humanitaire à adopter l'approche des droits dans leur travail, par rapport à leurs collègues spécialistes du développement.

Christine Knudsen montre certaines des conséquences du processus actuel de la réforme humanitaire pour les droits de l'enfant, ainsi que les opportunités offertes par cette réforme en vue d'amener les organisations humanitaires à mieux rendre des comptes sur la manière dont elles protègent les droits de l'enfant.

Heidi Peugeot et Fred Spielberg examinent comment de nouvelles idées sur l'éducation au risque sont susceptibles de donner aux enfants de meilleurs moyens de se défendre dans les situations de catastrophe. Dans une étude de cas Orestes Valdés Valdés et Pedro Ferradas Manucci montrent comment, grâce à l'inclusion de l'éducation au risque dans le programme scolaire, des enfants en sont venus à jouer un rôle vital dans le programme de réponses aux catastrophes naturelles à Cuba. Ce modèle, affirment ces auteurs, est susceptible d'être adapté pour être appliqué ailleurs.

Erin Patrick rappelle les dangers qui guettent les jeunes femmes et jeunes filles pendant qu'elles poursuivent leurs travaux ménagers, tels que la collecte d'eau et de bois pour la cuisson, dans les pays ravagés par la guerre où le viol et l'agression servent d'«armes de guerre». Elle souligne la responsabilité de la communauté internationale à protéger les droits à l'intégrité physique et sexuelle des femmes et filles réfugiées ou déplacées internes, et explique ce qu'il convient de faire pour protéger ces droits dans le cas du Darfour.

Le risque qu'un enfant tombe entre les mains d'un prédateur sexuel augmente considérablement en période de crise. Anthony Burnett et Stephanie Delaney esquissent certaines des stratégies simples que les communautés et enfants eux-mêmes peuvent adopter pour se protéger contre la maltraitance sexuelle et la violence dans toutes les phases d'une situation d'urgence. Harendra de Silva montre comment l'on peut comparer la conscription d'un enfant soldat à un acte de maltraitance sexuelle et comment cette comparaison a

été mise à profit par les militants des droits de l'enfant au Sri Lanka.

Lors d'un récent tremblement de terre en Indonésie, le système scolaire a été dévasté sur une grande étendue du pays. Deborah Haines rend compte des efforts qui y ont été conjointement entrepris pour remettre le système scolaire sur pied et mieux l'équiper pour lui permettre d'aider les enfants à se préparer à des situations d'urgence et à s'en remettre.

Colin McCallum révèle comment le fait d'écouter des enfants parler de leurs priorités face aux secours et aux efforts de rétablissement au lendemain d'une catastrophe, en l'occurrence le tsunami de 2004, les aide à en intégrer le souvenir. Il décrit certains des outils qui se sont dégagés de cette expérience pour mieux faire entendre la voix des enfants dans les décisions communautaires.

Les fabricants d'équipements de télécommunications collaborent aujourd'hui avec les organisations humanitaires pour améliorer les interventions. Dag Nielsen explique les raisons du succès de ce type de partenariat et montre comment le développement de nouvelles technologies contribuera à sauver des vies humaines à l'avenir.

Enfin, Emma Roberts nous fait part de sa vision des évaluations par les enfants des interventions et programmes d'urgence engagés à leur intention. Elle montre comment les enfants, en tant que principales parties prenantes, peuvent demander davantage de comptes aux organisations humanitaires sur leurs travaux et leur impact.

Jennifer Thomas



Photo: Karin Beate Nøsterud/Save the Children

## Droits et impératifs du terrain: une association lente à prendre corps

*La prudence, et non l'obstination, sont à l'origine d'une lenteur qui n'a pas été sans sagesse, estime Hugo Slim.*

Chaque matin, j'ai la chance de pouvoir me réveiller en contemplant le Salève, la montagne qui domine Genève. D'après la légende, c'est sur le Salève, alors qu'elle y faisait une promenade, que la fondatrice de Save the Children, Eglantyne Jebb, griffonna pour la première fois les cinq Droits fondamentaux de l'Enfant. Cela s'est passé en 1923, à une époque proche de la première guerre mondiale. À ce moment-là, Eglantyne Jebb songeait surtout aux enfants vivant dans des situations d'urgence. Mais elle savait également que les droits qu'elle avait inscrits étaient aussi valables en temps de paix.

La notion selon laquelle la réflexion axée sur les droits serait inédite dans les situations d'urgence est partiellement erronée. À l'origine, le mouvement humanitaire d'Eglantyne Jebb était centré sur les droits de la personne. C'était également le cas, sous plusieurs aspects, des premières Conventions de Genève du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) relatives aux blessés de guerre. De fait, Jebb insista pour que son ensemble de droits de l'enfant soit signé dans la même salle que celle qui avait été le théâtre de la signature des Conventions de Genève sous les auspices de la Croix-Rouge.

Ce qui est vrai, cependant, c'est que les travaux axés sur les droits ont pris une place secondaire après la seconde guerre mondiale, où la priorité a été accordée à des travaux de caractère plus technique concernant les interventions contre la famine et les crises de santé. Mais les travaux touchant aux réfugiés y faisaient exception, car ils se sont en tous temps concernés des droits de la personne. Ce n'est que vers la fin des années 1980 que les organisations non gouvernementales (ONG) et autres agences des Nations unies se sont associées au CICR et au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pour reprendre le dossier des droits.

Depuis lors, ceux qui invoquent le recours aux droits dans la pratique de l'assistance humanitaire se heurtent souvent à une certaine résistance de la part de leurs collègues humanitaires sur le terrain face à leur manière de voir. Comment peut-on l'expliquer ? Les personnels déployés sur le terrain, aux prises avec des situations d'urgence, sont-ils moins brillants que leurs collègues affectés aux travaux de développement ? Ou bien se peut-il que les humanitaires, n'ayant que l'adrénaline dans les veines, n'éprouvent aucun intérêt véritable pour la réflexion politique et la programmation cohérente qui découlent d'une approche fondée sur les droits ?

S'il est vrai que ces stéréotypes sont tentants, ils ne correspondent pas à la réalité. En théorie, les humanitaires se sont très bien organisés pour produire la Charte humanitaire de la Sphère ainsi que les Normes minimales pour les interventions en cas de catastrophe afin d'orienter leurs propres travaux d'urgence. Ces documents reposent tous sur la notion de droits. Le temps dont les humanitaires du terrain ont eu besoin pour formuler une approche inspirée des droits témoigne davantage d'une maturation prudente que d'une résistance totale.

Les humanitaires ont fait preuve de sagesse en n'épousant pas précipitamment l'approche axée sur les droits. Comme de bons dégustateurs, ils ont attendu un certain temps avant de se prononcer sur la couleur, le parfum et le goût du vin qui leur était proposé, notamment par le siège de leur organisation. Ce vin a-t-il été mis en bouteilles et vendu trop tôt ? Est-il maintenant prêt à servir et à boire ?

De nombreux humanitaires d'urgence n'ont pas craint d'adopter l'approche axée sur les droits. D'autres ont demandé à en être convaincus, tandis que certains se sont efforcés de prétendre y avoir été convaincus le jour où l'approche fondée sur les droits est devenue obligatoire au sein de plusieurs ONG et organisations onusiennes. Leurs hésitations provenaient sans doute des cinq préoccupations suivantes:

- De nombreux documents et guides de politiques axés sur les droits présentaient trop de complexité intellectuelle. De nombreux humanitaires n'avaient pas de peine à invoquer des catégories simples, telles que celles de la compassion, de l'innocence et de la vulnérabilité, pour motiver leur engagement en faveur des enfants. Parler de droits de l'enfant a souvent semé de la confusion et n'a certainement pas eu la même force de persuasion affective et opérationnelle.
- Parler de droits de l'homme paraissait politiquement risqué dans de nombreuses situations où les humanitaires étaient engagés. Car les facteurs susceptibles de compromettre leur accès à des régions où leur dialogue avec les autorités gouvernementales ou les forces rebelles ne manquaient pas. Il n'était donc pas indispensable d'y ajouter la nécessité de tout exprimer en termes de droits.



Photo: Christie Johnston

- Parler de droits ne présentait pas d'avantages opérationnels évidents. De plus, on ne voyait pas trop bien comment les activités humanitaires seraient modifiées par le fait de recourir à une approche fondée sur les droits. Au milieu des années 90, les humanitaires s'amusaient à demander à leurs collègues politiques de leur expliquer la différence entre une latrine fondée sur des droits, et une latrine qui ne l'était pas. Pour de nombreux humanitaires en mission, cette plaisanterie cernait le problème.
- Dans la plupart des sociétés autoritaires ou traditionnelles dans lesquelles les humanitaires travaillaient, il n'existait pas de culture politique des droits de l'homme, de sorte que les communautés locales et les permanents travaillant avec celles-ci risquaient d'être aussi perplexes que l'étaient déjà les humanitaires concernés quant au sens même d'une politique des droits de l'homme. Débordés dans leurs interventions d'urgence, les humanitaires estimaient qu'on les priait injustement de doubler leur mission d'aidants avec celle d'éducateurs politiques.
- Le programme humanitaire axé sur les droits était généralement perçu comme l'œuvre de bûcheurs élaborant des politiques au siège et non comme le résultat de recherches empiriques ou demandes émanant de communautés exposées au risque. Infirmiers, nutritionnistes et logisticiens étaient prêts à accepter de modifier leurs pratiques si des études menées sur le terrain avaient démontré que l'alimentation sèche était meilleure que l'alimentation humide ou que les gens souhaitaient vraiment recevoir des moustiquaires. Le plus souvent, personne n'avait demandé sur le terrain à recevoir des directives fondées sur des droits, et personne n'avait démontré le bon fonctionnement d'une telle approche, qui était perçue comme relevant de l'idéologie pure et simple.

Une exception marquante à cette réticence des humanitaires est survenue à une époque antérieure, lors des urgences qui ont eu lieu en Amérique Centrale pendant les années 1980. Dans ces interventions, les conditions évoquées plus haut ne se présentaient pas et les agences humanitaires n'ont pas eu de problème à fonctionner sur la base de droits, longtemps avant que ce mouvement ne commence à influencer le travail humanitaire en Afrique, en Asie et au Proche-Orient.

Ce qui s'est produit en Amérique Centrale donne à penser que le grand intervalle de temps dont les humanitaires ont eu besoin pour s'associer aux approches fondées sur les droits dans les autres parties du monde tenait davantage de la prudence judicieuse que de l'obstination aveugle. Il faut que les conditions politiques appropriées soient réunies pour assurer le succès de l'approche fondée sur les droits. Or, de telles conditions ne sont pas apparues rapidement dans de nombreuses situations d'urgence en Afrique, Asie, Asie Centrale et au Proche-Orient.

Le processus de discernement et de maturation qui a caractérisé le débat concernant l'approche fondée sur les droits lors d'interventions d'urgence s'est en réalité avéré sage et sain. Espérons que ce processus aura un effet durablement bénéfique.

Les humanitaires sceptiques en sont lentement venus à accepter l'idée, en l'améliorant en même temps. Dans ce processus, les champions des droits de l'enfant ont fait passer leur point de vue en apprenant parallèlement le meilleur moyen de le faire, à savoir, apprécier les obstacles auxquels cette approche se heurte dans de nombreuses situations d'urgence.

Ce qui est le plus important encore est le fait que dans de nombreux pays endurent la guerre, les catastrophes naturelles ou les deux, les habitants eux-mêmes en sont venus à se tourner vers l'approche fondée sur les droits. Il s'ensuit qu'au niveau local, on a assisté à une augmentation du nombre des humanitaires travaillant sur le fondement des droits de la personne.

On ne doit pas être surpris que tout cela ait pris du temps et qu'il en faudra encore. Mais si tout se passe bien, nous pouvons nous attendre à bénéficier d'une communauté d'assistance à l'enfant basée sur les droits et dont les membres croient aux droits de l'enfant non à la suite de conversions forcées, mais par conviction personnelle. Cela constituera certainement un fondement plus solide à la construction d'un mouvement pour la protection et le soutien des enfants en période de guerre ou de catastrophe.

---

Hugo Slim est spécialiste au Centre pour le dialogue humanitaire à Genève. Contact: [slim@hdcentre.org](mailto:slim@hdcentre.org)

---

# Pourquoi les enfants doivent rester au premier plan du programme de réformes humanitaires

*Certes bienvenues, les nouvelles réformes risquent aussi d'éclipser les jeunes. Christine Knudsen entrevoit les moyens de l'éviter.*

La communauté humanitaire s'est engagée dans une initiative ambitieuse de réformes qui est en cours depuis plus d'un an.

Conduite par les Nations unies et des ONG en concertation avec les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les donateurs, ces réformes visent à assurer la cohérence et la responsabilisation dans le cadre des interventions humanitaires, à renforcer le leadership de l'aide humanitaire, à former des partenariats plus solides, et à améliorer le choix du moment et l'équité des financements de secours.

Ce programme s'inspire en premier lieu de la Révision des interventions humanitaires lancée par le Coordinateur des secours d'urgence de l'ONU (ERC) en 2005 dans le but d'évaluer les capacités d'intervention des principaux acteurs humanitaires, de formuler des recommandations visant à combler des lacunes éventuelles, et analyser celles qui sont apparues lors des interventions face à la crise du Darfour au Soudan.

Cette initiative de réforme a ouvert des perspectives intéressantes d'une amélioration de la protection des enfants, dans le cadre de cette réforme même, pendant les crises humanitaires, même si ces perspectives présentent elles-mêmes des défis. Dans ce programme de réforme, les droits des enfants, ainsi que généralement les droits de l'homme, sont reconnus et intégrés comme préoccupations transversales. Mais pour que le système futur puisse répliquer le mieux aux menaces qui pèsent sur les enfants et leurs capacités dans les situations d'urgence, il faudra que les défenseurs des droits de l'enfant fassent campagne auprès des responsables de la mise en œuvre et de l'orientation de ces réformes, c'est-à-dire les dirigeants des ONG, les membres et représentants du Comité permanent inter-agences (IASC), et les coordinateurs humanitaires des différents pays. Du fait que nous évoluons vers une approche plus intégrée, non nécessairement focalisée sur les besoins holistiques des jeunes, il y a un risque que l'approche de la protection et de la programmation des droits de l'enfant devienne fragmentée.

La protection est depuis longtemps considérée comme un domaine de travail souffrant d'un manque de cohérence. Cela s'applique particulièrement aux déplacements internes de populations et aux questions connexes de la protection de civils dans les situations de crise. Toutefois, le Fonds des Nations unies pour

l'enfance (UNICEF) et le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH) ont convenu de prendre des initiatives complémentaires dans le contexte des catastrophes naturelles.

Cependant, la protection de l'enfant a été proposée au titre de sous-catégorie distincte des activités de protection. Cela conduit au défi consistant à lier la protection de l'enfant à une analyse globale de la protection ainsi qu'aux méthodes et opérations multisectorielles. Comment placer ces considérations au premier plan lorsque la majorité d'une population se compose presque toujours de jeunes gens ?

## Les enfants et le programme de réformes

Bien que le programme de réformes ne fixe aucun ordre de priorités pour des catégories de la population ou des populations particulières, trois moyens au moins pourraient permettre à ces réformes de faire la différence pour les enfants, pour autant que nous acceptions d'être responsabilisés et de responsabiliser les autres.

- Toutes les agences chefs de file des différents secteurs sont aujourd'hui clairement tenues de veiller à ce que leurs organisations accordent tout le poids qui convient à l'âge et aux droits de l'homme dans leurs analyses, leur évaluation des besoins, leur formation, leur action de plaidoyer et leur mobilisation de ressources. Ceci peut représenter un moyen important d'intégration d'approches basées sur les droits de l'enfant dans tous les domaines des interventions humanitaires, à l'intérieur des secteurs et à travers les stratégies d'ensemble. Cela donnera lieu à une responsabilité collective qui ne soit plus seulement limitée à des organisations spécialisées ou consacrées à l'enfant.
- Les coordinateurs humanitaires (CH) sont également responsables de veiller à ce que l'âge et les droits de l'homme soient pris en considération dans tous les secteurs. Un CH reste globalement responsable de l'intervention humanitaire et des moyens de combler les lacunes. Dans le cas où des sujets de préoccupation particuliers, tels que la protection de l'enfant, ne seraient pas abordés de façon adéquate, il appartiendra au CH de se concerter avec les partenaires onusiens ou non onusiens pour explorer de meilleures alternatives.

- La protection de l'enfant constitue un domaine de préoccupation particulier au sein des services de protection aux échelons national et mondial. En raison de sa position directrice, l'UNICEF, avec l'appui d'autres organisations, se doit de veiller à ce que la protection de l'enfant soit pleinement intégrée dans tous les outils de protection et tous les efforts de renforcement des capacités à l'échelon mondial. Elle doit également s'assurer qu'au niveau national, toutes les stratégies, analyses et activités de plaidoyer sur la protection tiennent entièrement compte des enfants.

## Les risques de fragmentation

S'il est vrai que nous disposons désormais d'une structure claire concernant la responsabilisation et la conduite des opérations dans des domaines qui vont de la protection de l'enfant à la protection humanitaire générale et aux interventions humanitaires élargies, ce modèle n'a pas écarté certains risques, que les organisations des droits de l'enfant devront étudier attentivement.

Dans ce système, l'approche de la protection de l'enfant reste fragmentée. Cela signifie que les mécanismes prévus ne garantiront jamais une programmation cohérente face aux besoins de l'enfant, et n'y accorderont même pas toujours la priorité, dans un environnement complexe, sans un engagement ferme de la part de tous les acteurs et sans des approches créatrices. Par exemple, l'enseignement reste un domaine couvert par la protection de l'enfant, par la protection, et par la programmation des premières phases du rétablissement postérieur à une catastrophe, et constitue aussi un domaine relevant potentiellement de tous les autres secteurs, par exemple la santé, où l'éducation est un moyen de modifier les comportements.

La protection de l'enfant est également vue comme une sous-catégorie susceptible d'être marginalisée au lieu d'être intégrée, et focalisée uniquement sur certaines catégories d'enfants à risque, tels qu'enfants séparés ou enfants associés à des forces armées en guerre. On continue à confondre femmes et enfants avec populations dites vulnérables, ceci au point où les deux termes sont utilisés comme synonymes, alors qu'il faudrait songer à une approche plus sophistiquée de la protection et des évaluations.

Afin d'améliorer la protection de l'enfant avec succès et de réaliser la réforme humanitaire, les organisations de défense de l'enfant doivent pouvoir articuler des



Photo: Tom Pietrasik

priorités de protection de l'enfant à l'appui d'une réponse globale, et non se concentrer sur des domaines spécialisés. Le défi est double: les responsables des secteurs de l'assistance humanitaire doivent opérer une intégration globale des préoccupations de l'enfant, tandis que les spécialistes doivent formuler les droits de l'enfant dans le cadre de stratégies globales.

## Le partenariat prévu par les réformes

Le partenariat est un élément central du programme de réformes, car il est reconnu que le partenariat n'a pas été suffisant dans de nombreuses interventions. En tant que principaux fournisseurs d'assistance humanitaire, les ONG doivent avoir, sur l'amélioration des actions humanitaires, des voix égales à celles des Nations unies, des gouvernements et des organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mais que signifie ce partenariat pour les agences de protection de l'enfant ? Par plusieurs aspects, elle signifie que nous devons repenser nos campagnes en faveur de l'enfant et la manière de les intégrer dans notre planification. Au Pakistan, après le séisme de 2005, les menaces de relocalisation forcée et d'accès discriminatoire aux services de base ont affecté des enfants, des familles et des communautés. La réponse de la protection s'est toutefois largement concentrée sur la réunification des familles et sur la scolarité alors que des violations généralisées ont reçu moins d'attention même si des enfants en ont été affectés. Dans le cas de ceux qui préconisent au premier titre la protection de l'enfant, l'oeuvre de réforme pourrait les amener à étendre leur analyse de manière à la faire porter sur la conception des cadres généraux de la protection et des droits de l'homme afin de renforcer par là même la protection de l'enfant.

Dans la poursuite de la réforme humanitaire, on n'oubliera pas que les enfants, comme les personnes âgées et des questions telles que le VIH et le SIDA, doivent rester au premier plan des préoccupations. Le processus de réforme donne aux spécialistes de la protection de l'enfant la possibilité de renforcer leurs contacts avec les autres secteurs. Saisir cette possibilité de collaboration les aidera à surmonter les problèmes et conduira à des interventions humanitaires mieux combinées.

Christine Knudsen est conseillère en protection PDI pour la Division Déplacements Internes du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH).  
Contact: knudsen@un.org

## Le rôle des enfants dans la protection contre les catastrophes

*Heidi Peugeot et Fred Spielberg ont des idées très intéressantes concernant l'éducation au risque et le rôle vital que les enfants peuvent jouer pour affronter les catastrophes naturelles.*

Tilly Smith est la petite anglaise de 10 ans qui, ayant reconnu l'aspect bouillonnant de la marée qui montait vers la plage de Phuket, en Thaïlande, grâce aux leçons de géographie qu'elle avait reçues à l'école, avertit une foule de baigneurs de l'arrivée imminente du tsunami en décembre 2004. Toute personne qui a pris connaissance de ce récit émouvant ne pourra douter de l'importance de l'éducation au risque pour les enfants.

Dans le cas relaté, plusieurs centaines de personnes doivent leur vie au fait qu'un enseignant avait parlé de catastrophes naturelles, et qu'une écolière avait retenu la leçon et que sa famille avait cru à ses avertissements. La participation des enfants à une éducation au risque peut jouer un rôle central en vue de mitiger les effets de catastrophes naturelles si l'on songe à leur rôle dans

le partage d'informations avec les membres de leurs familles et de leurs communautés.

### Les enfants souffrent davantage

Les enfants souffrent de manière disproportionnée des effets à la fois primaires et secondaires de catastrophes naturelles, car ils peuvent être victimes de blessures physiques, de malnutrition, de maladie, de séparation familiale, d'interruption de leur scolarité et de mariages précoces ou forcés. Cet impact inégal a été fréquemment expliqué en termes de vulnérabilité. Les enfants sont moins résistants que les adultes, ils ont moins d'expérience, de ressources financières et d'éducation. Ils ne disposent pas de réseaux de soutien lorsqu'ils sont séparés de leur famille. Sous tous les aspects, ils ont moins de pouvoir que les adultes.

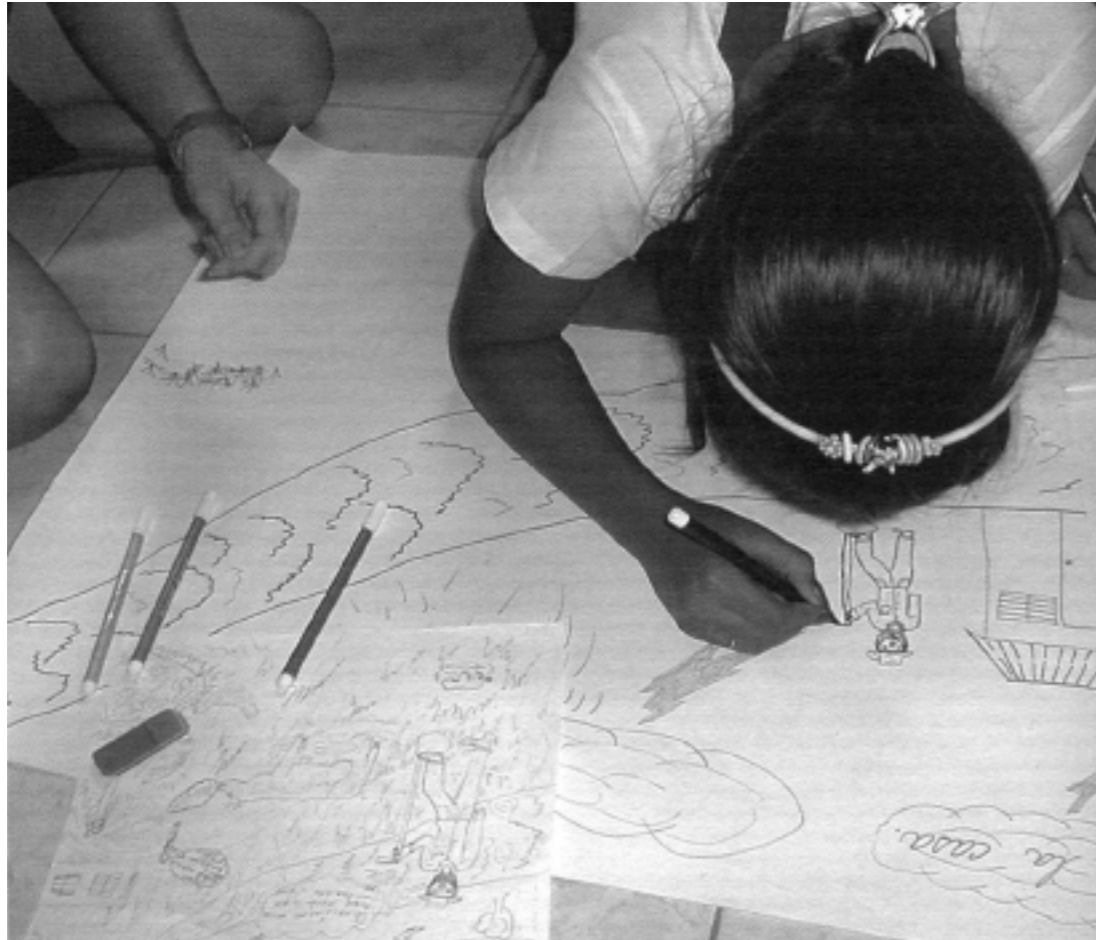


Photo: Save the Children

Au cours d'une crise humanitaire, les enfants passent souvent inaperçus au milieu de la panique, que la cause en soit une inondation, un tremblement de terre ou une éruption volcanique. De nombreux comptes-rendus initiaux de catastrophes naturelles ne font même pas de distinction entre enfants et adultes dans leur bilan sommaire des morts, blessés ou déplacés.

Et pourtant, aux termes de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE), qui a désormais été ratifiée par tous les pays de la planète à l'exception des États-Unis et de la Somalie, les enfants se voient garantir une considération spéciale au cours d'une situation d'urgence en termes de santé, de protection, d'éducation et de droits civils. Les enfants doivent bénéficier de la priorité dans la distribution de secours, des meilleurs niveaux de soins médicaux disponibles, et du droit de rester avec leur famille, entre autres stipulations. Comment la société peut-elle réconcilier tout l'écart qui existe entre les promesses d'une part, et les prestations d'autre part qui sont effectivement fournies aux enfants ? Une technique éprouvée consiste à accroître l'état de préparation communautaire face à des catastrophes possibles, où l'on enseigne aux enfants les risques éventuels et où l'on sensibilise les adultes et les autorités à leurs responsabilités à l'égard des enfants.

### L'enseignement au risque

Enseigner à des enfants les risques principaux et l'exposition à ces risques constitue l'un des meilleurs moyens de les protéger et de renforcer leur autonomie. Au milieu des années 1990, UNICEF et la Stratégie internationale pour la réduction du risque (ISDR), ont développé conjointement le « Riskland », un jeu sur tableau de couleurs vives, qui comporte des questions et réponses visant à stimuler la connaissance et la discussion sur les risques de catastrophe naturelle. Testé pour la première fois dans des écoles d'Amérique Centrale, le Riskland a depuis été utilisé par des communautés locales dans des dizaines de pays à travers le monde, aussi bien auprès d'adultes que d'enfants. Il a été traduit en une quinzaine de langues, allant du créole d'Haïti au népalais.

De plus en plus, les ministères de l'éducation nationale introduisent la réduction du risque dans les programmes scolaires primaires, enseignant aux élèves la réduction du risque, les signes avertisseurs et les actions de protection. Les établissements scolaires constituent un

forum naturel pour la communication de connaissances et de compétences à un public jeune.

Dans toute communauté, l'école constitue un élément capital de l'infrastructure sociale. Elle est un abri sûr pour les enfants, le fournisseur d'un service social crucial, et le dépositaire des ressources futures et des moyens de survie de la communauté. Dans les communautés aussi bien rurales qu'urbaines, les écoles tendent aussi à être un lieu de convergence des personnes de tous les âges en temps de crise. Elles sont rapidement converties en abris pour ceux qui ont perdu leur maison, pour les déplacés, et pour les personnes sinistrées pendant les heures qui suivent la catastrophe.

Il est donc vital que les établissements scolaires soient préparés en vue de ce type d'usage alternatif. En Jamaïque, où de graves inondations se produisent chaque année et où les écoles servent tout naturellement d'abris, le Bureau national de préparation et de gestion d'urgence (ODPEM – Office of Disaster Preparedness and emergency Management) et l'UNICEF ont élaboré en 2003 un ensemble de lignes directrices pour la gestion et l'intervention favorables à l'enfant en cas de catastrophe, l'accent étant mis sur l'usage d'écoles en tant qu'abris. Dans ce travail, on s'est posé des questions essentielles. Les bâtiments scolaires disposent-ils d'aménagements en eau et en toilettes suffisants pour les



Photo: Teri Pengilly

## L'état de préparation des jeunes à Cuba

*Un projet novateur avec l'appui de l'État a placé des jeunes au centre de la planification des interventions contre les catastrophes naturelles, avec des bénéfices pour tous. Orestes Valdés Valdés et Pedro Ferradas Manucci expliquent un modèle qui se prête assurément à des adaptations ailleurs.*

hommes et les femmes, les garçons et les filles ? Ces bâtiments peuvent-ils être adaptés pour garantir la sécurité, la vie privée et la dignité pour tous ? D'autres refuges ont-ils été assignés pour les sinistrés, afin que les droits à l'éducation des enfants ne soient pas interrompus plus qu'il n'est nécessaire ? Préparer des écoles à un risque imminent renforce la sécurité de la communauté entière.

Un des enseignements tirés de tremblements de terre récents a été la nécessité de construire des bâtiments scolaires plus solides. En 2001, l'UNICEF et des collectivités locales en Macédoine ont élaboré un manuel d'évaluation du risque sismique, des mesures d'atténuation, et la gestion d'urgence pour les écoles. Ce guide, avec sa liste des points à vérifier, a été utilisé dans les districts scolaires de la Macédoine entière pour évaluer la vulnérabilité et lancer des activités de mise en état de préparation. Les analyses initiales ont donné lieu à la création, à l'intention du système scolaire, d'un cédérom fournissant un tableau général de la vulnérabilité sismique en Macédoine. Ce document est désormais utilisé comme instrument de planification nationale par les pouvoirs publics.

Les initiatives de mise en état de préparation doivent embrasser tous les niveaux de la communauté afin que les enfants et leurs familles aient une bonne compréhension des actions simples et pratiques requises pour protéger leurs vies et leurs biens lors de catastrophes naturelles.

Un projet de mise en état de préparation a été lancé conjointement par des agences de l'ONU et le gouvernement de la province indienne du Bengale occidental à la suite des inondations massives qui y ont eu lieu en 2000. Ce projet aida plusieurs communautés à se préparer aux catastrophes naturelles. Recourant à une approche participative, chaque communauté prépara un plan d'action, y compris une carte de vulnérabilité du village identifiant les endroits sûrs, les zones sujettes à des catastrophes, les familles vivant dans chaque zone, ainsi que le nombre et l'emplacement des lieux abritant des personnes vulnérables telles que des personnes âgées et handicapées et de petits enfants.

Chaque plan spécifiait les activités les plus importantes que la communauté pouvait entreprendre avant, pendant et après une catastrophe. En 2004, de nouvelles inondations survinrent qui avaient la même ampleur et

recouvraient la même superficie que celles ayant occasionné la catastrophe de 2000. Elles permirent de procéder à des comparaisons simples de la situation avant et après le projet. On put ainsi établir que grâce au projet de mise en état de préparation, il y eut moins de morts, une moindre perte de bétail et de volaille, une perte minimale de livres scolaires, pratiquement pas d'épidémie, et davantage d'autonomie individuelle grâce à un stockage préalable de vivres par les ménages. Les autorités locales ont entrepris d'étendre ce projet à d'autres zones vulnérables du Bengale occidental.

Ces expériences ne représentent qu'une fraction des nombreuses initiatives qui ont été prises pour renforcer la sécurité et le bien-être d'enfants en tenant compte de leurs propres perspectives face au risque et à la réduction de la vulnérabilité. Pratiquement toutes les communautés ont les moyens d'identifier les stratégies de ce type, notamment en autonomisant les enfants comme acteurs ayant une connaissance essentielle de leur communauté, une grande créativité et la volonté de réduire les risques. Si on leur en donne les ressources et la possibilité, les enfants peuvent devenir les catalyseurs de stratégies simples mais profondes pour que le monde devienne un lieu plus sûr.

---

Heidi Peugeot et Fred Spielberg travaillent au Bureau des programmes d'urgence, Alerte précoce et état de préparation de l'UNICEF à Genève. Contacts: [hpeugeot@unicef.org](mailto:hpeugeot@unicef.org) et [fspielberg@unicef.org](mailto:fspielberg@unicef.org)

---

Unicef agit pour protéger les droits et le bien-être des enfants et des femmes à toutes les étapes du cycle de l'urgence – avant, pendant et après une crise. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le travail humanitaire dans les situations instables en contactant le bureau de Dan Toole, Directeur, UNICEF\_EMOPS, New York City: [dtoole@unicef.org](mailto:dtoole@unicef.org)

Cuba est régulièrement frappé par des ouragans et des inondations, et pourtant leur impact sur la population et l'environnement est moins grave que ce qui se produit dans d'autres pays exposés à des catastrophes naturelles.

Ces dernières années, le gouvernement cubain s'est fait le pionnier de l'enseignement à la préparation aux catastrophes naturelles à l'échelon scolaire et communautaire afin de réduire la vulnérabilité de la population aux catastrophes naturelles et de promouvoir la participation active des enfants et des jeunes à la société. Ce processus est susceptible de servir de modèle pour adaptation ailleurs.

Désigné « Nous sommes préparés, à l'écoute des eaux », ce projet a été lancé par le ministère cubain de l'Éducation nationale et par les services de défense civile du pays de concert avec d'autres organisations, y compris Save the Children UK. L'objet visé était de mettre les jeunes à contribution dans des stratégies de gestion du risque face à des inondations, séismes et ouragans dans la province d'Holguin, dans l'Est du pays. Quarante-deux établissements scolaires ont participé au projet dont le succès a fait que, désormais, les collectivités locales et les responsables de la protection du public contre les catastrophes naturelles peuvent disposer du concours d'un grand nombre d'enfants en temps d'urgence.

Fait particulièrement important, les élèves y ont été engagés à toutes les étapes de l'agencement et de la mise en œuvre du programme. Quatre groupes ont été créés pour se charger de mesures d'urgence, se concentrant respectivement sur les risques et ressources techniques; la santé et l'assainissement; les questions sociales au sein de la communauté; et l'éducation.

### Cartes du risque et des ressources communautaires

Chaque équipe fut priée de faire une étude de la même zone pour repérer les risques environnementaux, sociaux, économiques et physiques, notant par exemple le nombre et le lieu des points d'évacuation, les zones de danger autour des écoles, et les maisons vulnérables en cas de catastrophe naturelle. Ces équipes ont alors partagé leurs idées et les ont mises à jour avec les recommandations d'experts de la défense civile.

### Système d'alerte précoce

Les participants ont pris connaissance de leur environnement et des cycles climatiques. Cela leur a permis d'installer douze postes de surveillance continue et de liaison radio destinés à relayer de l'information aux équipes de défense civile. Ce dispositif donne désormais aux villages un délai d'avertissement d'inondations de trois heures, permettant de sauver des vies humaines et d'évacuer les lieux plus rapidement.

### Barrages pour la maîtrise des flots

Des équipes de jeunes ont été formées à l'usage des barrages de protection contre les inondations en tiges de bambou. Elles apprirent la valeur du bambou pour protéger des communautés contre les inondations, pour prévenir l'érosion et pour accroître la diversité végétale. Ces équipes organisèrent leurs activités de manière à faire connaître à la communauté l'importance de la reforestation et les avantages que celle-ci pouvait représenter pour elle.

### Campagne d'éducation

Les participants ont formulé des suggestions sur la manière d'intégrer la gestion du risque de catastrophe au programme scolaire. Ils ont également lancé une campagne d'éducation communautaire en vue de prendre en charge les personnes exposées le plus au risque. Le plus souvent, ce sont les jeunes et les personnes âgées que l'on considère comme les plus vulnérables lors de catastrophes naturelles. Cependant, dans ce projet, il s'est avéré que les hommes de 18 à

40 ans sont les personnes qui risquent le plus de perdre la vie en raison du risque qu'ils courent souvent en explorant les flots à la recherche de leurs biens et de leurs animaux, retardant l'évacuation afin de récupérer leurs biens.

### Santé

Formés initialement au secourisme, les groupes ont ensuite été répartis en équipes pour traiter des incidents de santé mineurs. Au cours d'une catastrophe réelle, leur intervention permettra aux médecins et infirmiers de se concentrer sur les cas les plus graves. Des groupes de divertissement ont également été formés. Leur rôle consiste à jouer de la musique et à danser afin de faire diminuer le stress, car il est reconnu que l'aide psychologique est tout aussi importante que les soins médicaux pour aider les gens à vaincre les catastrophes naturelles.

### Évaluation

L'évaluation, qui a fait appel à des discussions participatives, a impliqué des enseignants, des membres de la communauté et un jeune représentant pour chacune des 42 écoles participantes. Cette évaluation a été pratiquée à toutes les étapes.

À partir des évaluations, un ensemble de recommandations a été élaboré. Voici certains de ses points:

- Mettre d'emblée l'accent sur le genre afin que garçons et filles bénéficient des mêmes chances de participation à toutes les étapes du projet.
- Introduire la gestion du risque de catastrophe naturelle dans les programmes scolaires.
- Encourager les enfants et jeunes gens à participer à la planification, au suivi et à l'évaluation des programmes de préparation aux catastrophes, en tenant compte de leurs aptitudes respectives.
- Formuler des indicateurs pour mesurer l'impact du projet sur les communautés cibles.

Pour en savoir davantage sur ce projet en espagnol, visitez: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=10582&flag=report>

Dr Orestes Valdés Valdés est un spécialiste de l'enseignement de l'environnement au Département de sciences et de technologie du ministère de l'Éducation. Contact: [ovaldes@rimed.cu](mailto:ovaldes@rimed.cu)

Pedro Ferradas Manucci dirige le Programme d'action pratique en cas d'urgence à Lima, Pérou. Contact: [pedro@itdg.org.pe](mailto:pedro@itdg.org.pe)

## Le projet et le manuel Sphere

*L'obligation de rendre des comptes se situe au cœur du projet Sphere, une initiative prise par un certain nombre d'ONG humanitaires avec la participation des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.*

Le projet Sphere a été lancé en 1997 dans le but de mieux responsabiliser les organisations humanitaires envers les donateurs et bénéficiaires. Il fait obligation aux ONG de fixer un ensemble de principes et de normes minimales auquel les communautés sinistrées ont le droit de s'attendre.

Ces principes et ces normes fondés sur des droits et touchant aux secours en cas de catastrophe ont été élaborés par plus de 400 organisations dans 80 pays. Ils sont contenus dans le manuel Sphere intitulé *Charte humanitaire et normes minimales dans les secours en cas de catastrophe*. Ils reposent sur le droit humanitaire et le droit issu des droits de l'homme, le droit des réfugiés, et le *Code de conduite pour la Croix-Rouge Internationale et le Mouvement du Croissant-Rouge et les Organisations non gouvernementales (ONG) dans les secours en cas de catastrophe*.

Ce manuel met en exergue l'importance des mesures particulières qu'il convient de prendre pour s'assurer que les enfants reçoivent protection et assistance. Il indique que cette question est pertinente dans toutes les situations d'urgence, car les enfants sont souvent ceux qui en subissent les effets les plus nocifs. Le manuel souligne qu'il faut prendre en compte les vues et les expériences propres des enfants quelle que soit la situation, qu'il s'agisse de l'évaluation d'une situation d'urgence, de la prestation d'aide humanitaire, ou d'activités de suivi et d'évaluation.

### La Charte humanitaire

La Charte humanitaire souligne que c'est à l'État qu'incombe la responsabilité primaire de garantir le droit à la protection et à l'assistance dans les situations d'urgence. Si un État n'est pas en mesure ou désireux de fournir une telle assistance, il est tenu de permettre aux organisations humanitaires de le faire à sa place.

La Charte esquisse les principes centraux de l'action humanitaire dans les situations de conflit armé et de catastrophe naturelle. Il s'agit en particulier du droit à la vie dans la dignité; de la distinction entre combattants et non combattants, tels que stipulée dans la Convention de Genève de 1949 et ses Protocoles additionnels de 1977; et du principe de non-refoulement, c'est-à-dire du droit de réfugiés de ne pas être refoulés vers un pays où leur vie ou leur liberté serait compromise.

### Normes minimales

Les Normes minimales ont pour but de façonner l'action humanitaire dans cinq secteurs clés. Chaque norme est l'objet d'indicateurs techniques permettant d'établir dans quelle mesure elle a été remplie. Les cinq secteurs clés couverts dans les normes et le soutien techniques sont:

- **Alimentation en eau, assainissement, promotion de l'hygiène:** élimination des déchets, drainage
- **Nutrition:** sécurité alimentaire et normes nutritionnelles, normes d'évaluation. La nutrition et la sécurité alimentaire sont une expression pratique du droit à la nourriture, alors que les normes d'assistance alimentaire mettent plutôt l'accent sur les aspects opérationnels
- **Aide alimentaire:** planification, distribution et gestion
- **Abri, implantation et éléments non alimentaires:** le retour à des habitations endommagées et leur réparation, l'utilisation de camps planifiés à titre temporaire ou leur occupation par des sinistrés de leur propre chef
- **Services de santé:** systèmes et infrastructure, maîtrise des maladies contagieuses et non contagieuses

Les notes d'orientation du manuel comprennent des conseils sur les dilemmes pratiques et les manques actuels de connaissances. Tous ces domaines sont liés les uns aux autres et doivent se lire à la lumière du manuel pris dans son ensemble.

Le premier manuel Sphere a été publié en 2000. Son édition la plus récente, publiée en 2004, couvre les évolutions technologiques et les réactions des agences qui ont utilisé la version précédente du manuel. Il porte également sur la sécurité alimentaire, laquelle constitue un sixième et nouveau secteur se rapportant à une situation dans laquelle les gens sont à l'abri de la crainte de la faim ou de la famine. Un chapitre supplémentaire a été inclus sur des normes communes de processus intéressant chacune des normes techniques. Il s'agit de la participation, de l'évaluation initiale, de la réponse, du ciblage, du suivi, de l'évaluation, des compétences et responsabilités des humanitaires, de la supervision, de la gestion et du soutien du personnel.

Le manuel peut être téléchargé à partir de [www.sphereproject.org](http://www.sphereproject.org)



## Le Partenariat pour la responsabilité humanitaire

Le réseau Humanitarian Accountability Partnership – International (HAP-I) est issu du dessein d'améliorer l'obligation des organisations humanitaires de rendre des comptes à leurs bénéficiaires. A la suite d'une concertation étendue, HAP-I a élaboré une Norme relative à l'information et à la concertation des populations affectées par des catastrophes en recourant à un ensemble de principes et de repères de la performance auxquels ces organisations souscrivent volontairement. HAP-I gère également un processus continu de recherche et de consultation visant à élaborer et à maintenir des principes et des normes de responsabilisation et à aider les organisations humanitaires à s'y plier.

HAP-I a été mis en place en 2003 par un petit groupe d'organisations en vue d'appliquer les leçons tirées de ses prédécesseurs, le Projet Ombudsman Humanitaire et le Projet Responsabilité Humanitaire, parmi d'autres initiatives relatives à la qualité et à la responsabilité. HAP-I compte actuellement 14 membres à part entière.

Ce réseau fait partie des démarches entreprises par suite d'une évaluation de la réponse au génocide rwandais de 1994. Cette crise humanitaire eut pour effet de déclencher des discussions sur le manque de reddition de comptes, de la part de la communauté humanitaire, envers les bénéficiaires. Les acteurs humanitaires ont un pouvoir considérable pour prendre des décisions affectant la vie d'un grand nombre de personnes dépourvues de tout pouvoir. Cependant le pouvoir des organisations humanitaires peut être mal exercé ou, pire, abusé (comme le montrent l'abus sexuel très répandu de femmes et de filles par les gardiens de la paix de l'ONU et autres acteurs humanitaires). Par ses principes et ses normes, HAP-I entend veiller à ce que les organisations humanitaires usent de leurs pouvoirs de manière responsable.

D'autres initiatives issues de l'évaluation ont été le projet Sphere et le Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilité et la performance dans l'action humanitaire (ALNAP).

Les organisations adhérant au HAP-I doivent démontrer leur respect des critères de performance suivants:

1. Établissement d'un système de gestion de la qualité des services humanitaires
2. Transparence
3. Mise à contribution de représentants des bénéficiaires dans les décisions de programme
4. Évaluation et amélioration des compétences du personnel
5. Mise en œuvre de procédures accessibles et sûres de traitement des plaintes
6. Poursuite de l'amélioration continue de leur système de gestion de la qualité des services humanitaires

Pour chacun de ces critères mesurables, la Norme définit les exigences qui doivent être satisfaites par l'organisation, avec des suggestions sur les moyens de vérifier chacune d'entre elles.

Pour plus de précisions sur le réseau HAP-I, visitez [www.hapinternational.org](http://www.hapinternational.org)

## Des risques quotidiens planant sur les femmes et les filles

*Vaquier aux occupations du ménage est souvent une activité dangereuse pour de nombreuses femmes et filles réfugiées et déplacées. Erin Patrick explique les relations de cet état de choses avec des questions de plus grande envergure et examine les mesures à prendre pour protéger les personnes exposées à des risques.*

Une pile de bois de chauffage pour la cuisson ne mérite guère d'attention, pourtant elle recèle un récit de souffrance humaine ayant une toute autre dimension et lié aux problèmes de la protection ainsi qu'aux besoins particuliers des femmes et de filles réfugiées. Chercher du bois pour faire la cuisine, c'est-à-dire accomplir une tâche appartenant généralement aux femmes et aux filles, constitue une activité de haut risque dans les zones de conflit ou le viol et l'agression sont un outil de guerre d'usage courant.

La protection est une responsabilité centrale de la communauté internationale envers tous les réfugiés, et il n'est guère de besoin plus essentiel que celui, fondamental, de l'intégrité physique – autrement dit, le besoin d'être protégé contre les mauvais traitements et l'exploitation physiques et sexuels.

D'importants progrès ont été réalisés ces dernières années pour lutter contre la violence fondée sur le genre, particulièrement celle frappant les femmes et filles déplacées. Au cœur de ce travail figure la publication, par le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) de *Lignes directrices sur la protection des femmes réfugiées* (1991), la publication en 2005, par le Comité permanent inter agences, de *Lignes directrices pour les interventions contre la violence fondée sur le genre dans les contextes humanitaires*, ainsi que des *Principes directeurs applicables au déplacement interne*.

Ces orientations énoncent les droits des femmes et filles réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur pays à bénéficier de l'intégrité physique et sexuelle, et les responsabilités de la communauté humanitaire à protéger ces droits. Ceux-ci sont généralement bien établis aujourd'hui et sont largement reconnus au sein de la communauté humanitaire.

On doit toutefois s'interroger sur l'étendue de ces responsabilités. On ne questionne guère la nécessité de protéger les femmes et les filles contre des attaques par des inconnus ou des militaires, mais on admet depuis moins longtemps que cette protection doit également s'appliquer aux agressions domestiques. Un consensus sur l'impératif de protéger les femmes contre le viol se situe au centre de toutes les orientations sur la protection. Toutefois, l'impératif de protéger les femmes contre l'exploitation ou la coercition sexuelle n'est pas encore universellement admise. Mais malgré les obstacles, ces préoccupations en sont venues à figurer à

l'agenda international et sont même devenues l'objet de nouvelles lignes directrices.

D'autres domaines n'ont pas connu les mêmes progrès. Par exemple, que dire des besoins de protection qui s'imposent pendant les activités quotidiennes nécessaires à la survie ? Là aussi, la réponse semble évidente à première vue car si une activité est nécessaire pour respecter le droit le plus fondamental entre tous, le droit à la vie, l'individu doit être protégé en la poursuivant.

Étant donné que les femmes et les filles sont normalement chargées d'accomplir la plupart des tâches de ce type – cuisiner, élever les enfants, prodiguer des soins essentiels – elles ont donc besoin d'une couche supplémentaire de protection de la part des autorités assumant des responsabilités de protection.

Dans les situations de réfugiés et de personnes déplacées, où les pouvoirs publics soit sont absents, soit ne sont pas désireux ou en mesure d'assurer une protection, ces responsabilités sont reprises par la système humanitaire international.

Cependant, l'ampleur des besoins de protection, ainsi que les insuffisances de ressources en financements et en effectifs, la réticence des gouvernements nationaux et la confusion qui entoure les mandats des organisations individuelles, ont le plus souvent empêché cette prise de responsabilité. Il s'ensuit que tous les jours, des femmes et des filles déplacées s'exposent à des risques rien qu'en accomplissant les tâches les plus élémentaires du ménage, y compris la collecte d'eau et de bois de chauffage.

Ce risque se manifeste de façon toute particulière dans les déserts du Darfour, au Soudan, où les femmes et les filles, qui n'ont parfois que sept ans, doivent parcourir plusieurs kilomètres à pied dans la brousse déchirée par la guerre qui environne les camps, pour trouver chaque jour du bois de chauffage. Les statistiques précises sont rares, mais le Comité international de sauvetage a récemment fait état de 200 agressions mensuelles au moins contre les femmes et les filles d'un seul camp. Compte tenu de la durée de ce conflit (3 ans), on peut aisément calculer que des milliers de femmes et de filles du Darfour ont été traumatisées par des agressions sexuelles.

Deux millions de personnes ont été chassées hors de leurs foyers par ce conflit, qui ne montre guère de signes

## Le chaos, les enfants et les risques d'agression sexuelle

*Les situations d'urgence et de catastrophe suscitent des conditions particulières qui accroissent le risque couru par les jeunes d'être victimes de prédateurs sexuels. Un nouveau guide pratique montre qu'être préparé peut sensiblement réduire ce type de menace. C'est ce qu'expliquent Anthony Burnett et Stephanie Delaney.*

de prendre fin. Dans une telle situation, l'approvisionnement direct en combustible de chauffage ne saurait constituer une réponse à long terme du fait de l'ampleur de la population concernée, de l'insécurité de cette approche, de l'étendue de la région et de son manque d'eau et de routes.

L'approvisionnement direct en combustible ne saurait être qu'une intervention à court terme ou d'urgence. La sécurité à long terme de millions de femmes et de filles est également importante. Celles-ci ont besoin de stratégies de protection physique, de combustibles et de techniques de combustion alternatives, ainsi que des fourneaux utilisant bien leur combustible. Il convient de développer d'autres techniques de cuisson et de les promouvoir avec le concours des acteurs de la protection et de l'assistance.

C'est ce qu'ont cherché à faire la Commission pour les femmes réfugiées et l'Initiative Enfants et Bois de chauffage. Dans l'année à venir, l'initiative travaillera à des programmes pilotes dans le Darfour et au Tchad pour

promouvoir le partage d'informations sur de nouveaux combustibles et de nouvelles techniques pour l'usage du combustible, ainsi que pour veiller à la durabilité de nouvelles stratégies de protection prometteuses, telles que les patrouilles de protection de bois de chauffage soutenues par l'Union africaine.

Le problème d'un accès sûr à du combustible pour la cuisson est resté trop longtemps en marge des interventions humanitaires internationales. Si le Darfour nous a rappelé une réalité, c'est que le combustible de cuisson n'est certainement pas une question accessoire. Il s'agit au contraire d'un élément intégral de toute stratégie de protection efficace, qui est crucial pour la protection et la sécurité de millions de femmes et de filles déplacées.

Erin Patrick est e consultant pour l'Initiative Combustible et Bois de chauffage auprès de la Commission des femmes pour les femmes et enfants réfugiés à New York. Contact: [empatrick@gmail.com](mailto:empatrick@gmail.com)



Photo: Caroline Irby

L'impact immédiat d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit est qu'il laisse des morts et des blessés. Cependant, pour les enfants et les jeunes gens, un autre danger ne tarde pas à se profiler.

S'il est vrai que la maltraitance, la violence et l'exploitation sexuelles peuvent se produire en toute situation, ce risque accroît de façon spectaculaire en situation de chaos. Cela s'explique par des changements d'environnement physique, l'absence de prise en charge et de supervision des enfants, et parfois l'état de désespoir et de frustration ainsi que le manque de scrupules de personnes adultes. C'est pendant les moments de confusion accompagnant les conflits et catastrophes naturelles que les enfants et jeunes ont tout particulièrement besoin d'une protection et d'un respect de leurs droits.

### Des conditions de risque

Le risque que des enfants subissent des abus sexuels ainsi que la protection qu'ils peuvent espérer obtenir dépendront d'une multitude de facteurs.

La nature même de la catastrophe joue bien sûr un rôle important. Dans des conflits de longue durée, les enfants sont exposés à des risques tout différents de ceux qui planent sur eux lors d'une urgence subite, telle qu'un tremblement de terre. Les urgences humanitaires complexes, notamment celles où une catastrophe naturelle s'ajoute à un conflit civil, entraînent des degrés élevés de danger et de privation, et aboutissent à une situation où les enfants sont vulnérables à des risques multiples et associés.

De manière générale, les inégalités et la discrimination qui existaient auparavant sont magnifiées lors d'une catastrophe ou une situation d'urgence, ceci à moins que des mesures pour les réduire soient mises en place. En pratique, cela nécessite de déployer des ressources au profit des membres les plus vulnérables de la société.

Les actions des intervenants dans l'offre de secours et d'assistance exercent un impact certain. Un manque de sécurité dans les camps par suite d'une implantation et d'une surveillance inadéquates, une distribution inéquitable des fournitures d'assistance, et une attention insuffisante aux besoins particuliers des enfants, peuvent tous contribuer à rendre la vie des enfants plus pénible.

Comme ils ne disposent pas de moyens viables pour subvenir à leurs besoins, les enfants et les jeunes risquent

d'être forcés à la prostitution pour obtenir de l'argent nécessaire à leurs besoins essentiels, à commencer par de la nourriture, une protection et un abri. La prostitution peut également offrir un moyen de fuir des troubles ou ennuis immédiats en obtenant un passage transfrontalier ou vers un autre endroit plus sûr ou protégé. Dans de telles circonstances, certains adultes y voient également une opportunité économique: la traite des enfants.

Les abus commis par des personnels d'ONG, des gardiens de la paix d'organisations internationales et d'autres individus occupant des postes d'autorité, par exemple de chefs de camp (situation soulignée récemment dans divers pays d'Afrique) sont documentés depuis longtemps. Pendant un conflit, la violence sexuelle a été présentée comme une « arme de guerre » et l'on a vu des fillettes être « mariées » à des personnes d'influence et chefs de milice en échange d'une protection pour leurs familles.

Dans la période consécutive à une situation d'urgence, à une catastrophe naturelle ou à des missions d'assistance,



Photo: Dan White

## Lutter avec des faits

*Établir des parallèles entre la maltraitance sexuelle et la conscription d'enfants soldats est devenue un moyen puissant pour persuader les gens de ne pas permettre l'usage de jeunes gens dans les conflits. Harendra de Silva explique comment cela s'est fait.*

des visiteurs très variés arriveront dans la région affectée et cela élargira inévitablement le potentiel d'exploitation sexuelle. C'est ainsi que des équipes de construction, des humanitaires bénévoles ou des touristes sexuels, par exemple, seront tentés de profiter de la situation pour accéder à des enfants moins bien supervisés et par conséquent plus vulnérables à la violence sexuelle.

L'éducation et l'acquisition de moyens de gagner sa vie sont des choses fort importantes, comme l'est la nécessité pour une communauté de comprendre ce qu'implique la protection des enfants. L'effort consenti par des sociétés pour se préparer à des catastrophes et mettre en place des plans de protection des enfants affectera le déroulement des événements si le pire se produit.

### Guide des enfants

Tous les enfants sont vulnérables à la violence sexuelle mais le risque est plus grand pour certains d'entre eux, notamment pour les enfants sans parents ou sans adultes de confiance prêts à les prendre en charge, les enfants à besoins spéciaux, et les enfants issus de groupes marginalisés tels que ceux formés par des communautés minoritaires au plan ethnique, tribal ou religieux.

Un aspect important du travail de protection des enfants lors de situations d'urgence est le travail qui se fait auprès des enfants et de leur communauté avant que survienne une telle situation. La responsabilité pour la protection des enfants relève en grande partie des interventions menées à la base, par la communauté et par les enfants eux-mêmes. Cette responsabilité joue un rôle particulièrement important pendant les premières 48 à 72 heures, avant que la situation sécuritaire ne permette l'arrivée des organisations humanitaires.

Il y a des adultes qui sont en mesure de soutenir des enfants, si bien qu'une activité importante de protection consistera à appuyer les réseaux informels d'entraide. On peut également aider les enfants à se soutenir les uns les autres et leur apprendre ce qu'ils doivent savoir pour mieux assurer leur sécurité.

La formation de la communauté et des organisations à la protection des enfants, la mise en place de pratiques de recrutement sans danger pour les enfants, et l'enseignement de pratiques de protection personnelle aux enfants peuvent se faire à l'avance. Au lendemain d'une urgence, il y aura lieu de mettre en place sans tarder des comités de protection

dans les camps et les villages, et de désigner des espaces de protection pour les enfants ainsi que des mécanismes pour signaler toute situation de maltraitance.

La maltraitance physique et sexuelle peut avoir un impact dramatique et de longue durée sur un enfant. Si un incident de cette nature s'est produit, il importe d'entourer la victime du soutien et de l'attention nécessaires, y compris au niveau médical et psychosocial, et également de lui accorder un appui de longue durée pour favoriser son rétablissement et sa réintégration. Au-delà des actions à entreprendre si possible contre l'auteur de l'incident, il faudra mettre en place un mécanisme pour prévenir la répétition d'incidents semblables. À cette fin, on s'emploiera à étudier les comptes-rendus de maltraitance afin d'en identifier les facteurs contributifs, en particulier l'heure et le lieu de leur survenue.

En réponse à de nombreuses demandes, l'organisation ECPAT International a publié en 2006 un guide pratique à l'intention d'organisations locales et à base communautaire, Protéger l'enfant contre la maltraitance et la violence sexuelles dans des situations de catastrophe et d'urgence. Ce document fournit des renseignements sur les mesures à prendre pour protéger les enfants avant qu'une catastrophe ne survienne, dans les heures et les jours suivant la catastrophe, et pendant la phase de reconstruction de plus longue durée. Il recommande des actions et rappelle les éléments à prendre en compte pour affronter la violence ou l'exploitation sexuelle.

D'autres documents semblables existent, mais celui-ci porte plus particulièrement sur la situation des femmes, et non sur celle des enfants, et néglige de parler des garçons. Il s'adresse davantage aux décideurs et aux organisations internationales qu'aux organisations de la base et communautés locales ayant besoin de conseils au sujet des enfants avec lesquels elles sont en contact direct.

Le document Protecting Children from Sexual Abuse and Sexual Violence in Disaster and Emergency Situations peut se télécharger à partir du site:

[http://www.ecpat.net/eng/pdf/Protecting\\_Children\\_from\\_CSEC\\_in\\_Disaster.pdf](http://www.ecpat.net/eng/pdf/Protecting_Children_from_CSEC_in_Disaster.pdf)

Anthony Burnett et Stephanie Delaney sont respectivement préposé à l'information et préposé à la protection et la prise en charge chez ECPAT International. Contact: [anthonyb@ecpat.net](mailto:anthonyb@ecpat.net) et [stephanied@ecpat.net](mailto:stephanied@ecpat.net)

La recherche universitaire pourrait paraître plutôt tenue devant le pouvoir militaire. Néanmoins, les militants actifs contre l'usage d'enfants soldats y ont trouvé une arme considérable dans leur campagne face à cette pratique.

Au cours des années, des centaines de milliers de jeunes gens se sont vus entraîner dans des guerres. Dans les années 1980, on disait que les enfants combattant aux côtés d'adultes étaient des héros et des martyrs. Aujourd'hui encore, on les dépeint parfois comme animés d'un plus grand courage que les adultes.

La disponibilité d'armes automatiques légères, bon marché mais meurtrières et faciles à manier, a ouvert la voie au déploiement de femmes et d'enfants sur les champs de bataille. La conscription des enfants constitue une stratégie politique et militaire calculée, nourrie par une logique implacable. En effet, les enfants sont souvent plus utiles que les adultes parce qu'il est plus facile de les manipuler et de leur inculquer des idées. Ils sont plus économiques parce qu'on peut les payer moins, si tant est qu'on les rémunère. Ils mangent moins et sont plus faciles à entraîner et à discipliner que leurs aînés.

Des voix de sirène ne manquent pas, y compris en Occident, pour justifier ou manipuler des conflits qui font usage d'enfants. Il y en a d'autres dans la communauté internationale qui tacitement justifient cette pratique en invoquant la pauvreté, la faim ou le manque d'éducation. Des membres de la diaspora africaine vivant en Occident et soutenant un conflit donné ferment aussi parfois les yeux sur la circonscription des enfants ou même la justifient en notant qu'elle produit des héros ou des martyrs. Il n'est donc pas toujours facile de convaincre des communautés qu'il est mal de recruter un enfant pour en faire un soldat.

Quand on a cherché à trouver une définition de la maltraitance sexuelle dans les années 1990 au Sri Lanka, on a constaté qu'il existait un lien éloquent entre la situation de la jeune victime d'abus sexuels et celle de l'enfant soldat. Les enfants ne sont pas capables de se porter volontaires, même s'ils paraissent le vouloir, à la participation à des actes sexuels ou à des conflits armés pour une raison essentielle: ils ne sont pas capables de comprendre le sens d'actes aussi complexes, que même les adultes ont de la peine à comprendre (alors qu'ils sont censés les comprendre).

À cette époque, il n'existait pas de parallèles entre la conscription et la maltraitance de l'enfant telle qu'elle est décrite dans la bibliographie médicale. Il y avait eu des reportages dans des magazines internationaux et dans des vidéos documentaires sur des cas de conscription d'enfants dans le conflit sri lankais.

La décision fut prise de documenter l'usage d'enfants soldats au Sri Lanka et de connaître les moyens par lesquels ils étaient maltraités. Ces recherches, qui concernaient des enfants qui s'étaient rendus, aboutirent à deux définitions de la maltraitance de l'enfant.

La première portait sur l'implication d'enfants et adolescents dépendants, au développement immature, dans des conflits armés qu'ils ne comprenaient pas vraiment et auxquels ils n'étaient pas capables de consentir, cette implication affectant négativement leur droit à acquérir des connaissances sans subir d'entraves et à jouir de leur identité d'enfant.

La seconde définition repose sur le cas de figure d'un adulte qui persuade un enfant de se suicider, acte que l'enfant n'est pas capable de comprendre, pour des raisons personnelles, sociales, économiques ou politiques que l'enfant n'est pas davantage en mesure d'apprécier. Ce type de persuasion constitue une forme de maltraitance de l'enfant que l'on pourrait comparer à un « suicide par procuration ».

Ces définitions ont joué un rôle utile dans les campagnes contre l'usage d'enfants pour les besoins de la guerre. Fait intéressant, les partisans de conflits sont souvent aveugles, ou dans un état de dénégation, face à la conscription des enfants tout en pouvant se montrer sensibles à la maltraitance. Du moment où l'on parvient à prouver que la conscription d'enfants est un type de maltraitance, il devient beaucoup plus difficile, sinon impossible, de justifier cette pratique.

Ayant réuni un dossier de recherches, il s'agissait dans l'étape suivante de lancer une campagne visant des milieux universitaires et professionnels du Sri Lanka et à l'échelon international au moyen de présentations devant un public universitaire et par des communications scientifiques. Cette phase fut suivie de contacts avec des activistes des droits de l'enfant travaillant le plus souvent dans le domaine de la maltraitance mais comprenant aussi des personnels travaillant sur le terrain des combats. Parmi les personnes contactées se trouvaient

des professionnels sympathisant avec les rebelles et le conflit.

Le dossier fut repris par la presse, la radio et la télévision du Sri Lanka, en particulier lors de tables rondes en communication téléphonique avec les téléspectateurs. Cette opération parvint à faire passer le message avec beaucoup de succès. Certains des exposés et articles de journaux furent diffusés sur l'Internet et se répandirent rapidement parmi les groupes d'intérêt et de plaidoyer. Un ouvrage contre la conscription des enfants fut publié en anglais à l'intention d'universitaires, de professionnels et des expatriés vivant au Sri Lanka, un public qui comprenait des sympathisants à la cause des rebelles.

Une chanson contre la conscription, produite dans une langue locale pertinente, fut enregistrée par un ancien enfant soldat puis diffusée sur cassette et disque compact. Un documentaire dramatique fut produit sur vidéo pour illustrer le problème de la conscription en recourant à des concepts fondés sur les droits. On prit des précautions poussées pour ne pas proférer d'accusations politiques, notamment en évitant de nommer des groupes ethniques ou politiques par leurs noms.

Malgré ces précautions, des éléments inconnus parvinrent à saboter les émissions publiques peu après la première émission en dérobant les enregistrements originaux de qualité diffusion. Mais ce revers put être réparé par la production en masse de cédéroms qui furent distribués gratuitement à diverses organisations communautaires et ONG, lesquelles à leur tour en projetèrent les images devant de petits groupes au niveau des communautés. Par ailleurs, divers groupements politiques invoquèrent le caractère abusif de la conscription des enfants pour engager une action d'influence auprès des forces armées, action qui eut également un impact sur la campagne.

La décision des forces armées de diminuer les attaques contre des populations civiles a également contribué à un changement d'attitude face à la conscription. Alors qu'autrefois des parents remettaient volontairement leurs enfants aux combattants, aujourd'hui c'est uniquement de force que des jeunes rejoignent ces derniers. Les parents protestent aujourd'hui contre la coercition des enfants, malgré les menaces dont ils sont l'objet.

Néanmoins, la bataille pour la protection des jeunes est loin d'être gagnée. La campagne doit nécessairement se poursuivre, pas seulement pour mettre fin à une conscription qui dure toujours, mais également pour dissuader tous les groupes qui à l'avenir pourraient être tentés d'appeler à la lutte armée contre le gouvernement.

---

D G Harendra de Silva est professeur de pédiatrie à la faculté de médecine de l'université de Kenaniya à Ragama, Sri Lanka, Contact: harendra@yahoo.lk

---

#### Ressources d'information sur les enfants dans les conflits armés au Sri Lanka

Rapport du Secrétaire Général sur les enfants et le conflit armé au Sri Lanka (décembre 2006)  
[http://www.crin.org/docs/UNSG\\_Report\\_CAC\\_SriLanka\\_Fr.pdf](http://www.crin.org/docs/UNSG_Report_CAC_SriLanka_Fr.pdf)

Coalition to Stop the Use of Child Soldiers (novembre 2006) *Child Recruitment in South Asian Conflicts; a comparative analysis of Sri Lanka, Nepal and Bangladesh*  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=11652&flag=report>

International Bureau for Children's Rights (juillet 2006) *Making Children's Rights Work: country's profiles on Cambodia, Indonesia, Sri Lanka, Timor Leste and Vietnam*  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=9548&flag=report>

## Quand la technologie vient à l'appui des secours humanitaires

*Les derniers moyens de télécommunications sont susceptibles d'améliorer la qualité des interventions en cas de catastrophe et de mieux protéger les droits des victimes. Ericsson, grand fabricant d'équipements de télécommunications, évoque ici son partenariat créatif avec des organisations humanitaires ainsi que les perspectives passionnantes de ce partenariat.*

Dans les situations d'urgence, ce sont souvent les communications qui cessent de fonctionner en premier alors qu'elles ont un rôle vital pour permettre aux équipes sur le terrain de travailler efficacement et de rester en contact avec le monde extérieur. Cette circonstance est à l'origine des partenariats fructueux qui ont été noués entre sociétés de télécommunications et agences humanitaires.

Un exemple en est donné par le programme Ericsson Response (ER) qui collabore avec les Nations unies, des ONG et le secteur privé en vue de déployer des moyens de communications dans les opérations de secours. Cette assistance consiste souvent à fournir des téléphones portables à liaison par satellite et liaison Internet. Il en résulte une amélioration des secours à deux niveaux: un déploiement plus rapide et une meilleure coordination de l'aide.

Parmi les situations d'urgence dans lesquelles Ericsson est intervenue figure le Liban, où son partenaire Télécoms Sans Frontières a établi des communications téléphoniques et Internet pour les humanitaires travaillant au milieu des décombres de Beyrouth pendant l'été 2006. Après le tremblement de terre qui a frappé le Pakistan en 2004, Ericsson a mis en place des outils de communications, en particulier des intranets, pour le compte d'agences des Nations unies, dont l'UNICEF, permettant de relier leurs opérateurs sur le terrain au siège à New York.

Dag Nielsen, directeur d'Ericsson Response, explique le fonctionnement de ces opérations.

#### Quelles sont les interventions précises d'Ericsson quand une catastrophe survient ?

Ericsson fournit des volontaires et des équipements, poursuit des travaux de recherche et de développement, et engage une action militante et de sensibilisation face aux exigences d'intervention. Dans le passé, nous avons fourni des télécommunications mobiles à des camps de réfugiés au Kosovo, réinstallé des équipements endommagés et fourni des tentes suite à un séisme en Turquie, et envoyé des téléphones portables aux victimes d'inondations au Vietnam. À Kaboul, nous avons mis en place un réseau de télécommunications mobiles GSM pour mettre tous les humanitaires et le gouvernement afghan intérimaire en liaison. À cette occasion, nous avons distribué gratuitement des portables à environ 500 personnes, y compris des humanitaires et des fonctionnaires.

#### Quelles sont les circonstances d'une participation Ericsson ?

Ericsson Response ne s'engage que dans les opérations de secours humanitaires. Les opérations de secours relevant d'activités militaires ou de maintien de la paix ne font pas partie de notre mission.

#### Qui finance le programme ?

Tous les équipements et personnels que nous fournissons le sont à titre gratuit et sont financés à partir du budget central de la société Ericsson. Si des fournisseurs hors Ericsson sont mis à contribution, il arrive qu'ils demandent un remboursement de leurs frais, mais ce n'est pas toujours le cas.

#### Comment planifiez-vous le programme ? Attendez-vous d'être approché par un partenaire potentiel le jour où une urgence survient ou vous est-il possible de planifier à l'avance ?

Ericsson a déjà pris des dispositions avec ses partenaires. Les accords conclus définissent les procédures des opérations. Notre société a également prévu un programme de préparation, en vertu duquel des équipements et des techniciens formés sont prêts à partir pour le terrain afin d'identifier les besoins et formuler des propositions techniques.

### Qui sont vos partenaires?

Ce sont des agences de l'ONU, les principales organisations humanitaires et d'autres organisations du secteur privé. Cependant, les services d'Ericsson sont à la disposition de toutes les agences qui travaillent dans des zones de catastrophe.

### Que peut faire la communauté humanitaire pour maximiser les services qu'Ericsson est susceptible de leur offrir ?

Elle doit premièrement être consciente de l'existence de nos services et entrer en rapport avec nous sur le terrain. Ce sont normalement les partenaires qui décident de la manière d'utiliser nos systèmes sur une zone sinistrée. Ils n'ont pas besoin de se livrer à des préparatifs quelconques si ce n'est de prendre leurs portables avec eux, car Ericsson ne fournit parfois que l'accès au réseau GSM, non les téléphones portables.

### Quel est l'avenir de l'association entre les donateurs et les systèmes de communications, et quelles sont les nouvelles technologies qui se profilent pour sauver des vies humaines et alléger les souffrances à la suite de catastrophes ?

Grâce à l'introduction de la nouvelle génération 3G de téléphones par satellite, Ericsson pourra proposer des services informatiques sur Internet en plus des communications traditionnelles par portable. Dans les domaines où Ericsson n'est pas active, diverses applications sont possibles ou en développement, telles que des robots renifleurs pour la recherche des survivants de séismes et des systèmes d'alerte avancée.

### Quelle serait la relation entre usage intelligent de la technologie et amélioration des droits ?

En l'absence de communications, les perspectives de la démocratie et des droits de l'homme sont très médiocres. Les communications constituent l'un des fondements qui permettent leur réalisation. En ce qui concerne Ericsson, le développement des communications constitue une activité de première importance, particulièrement dans les zones rurales et pauvres, telles qu'il s'en trouve en Afrique, où les communications n'ont pas été possibles dans le passé. Nous recherchons de nouveaux moyens de déployer et d'exploiter des systèmes mobiles aussi bien au plan commercial que technique. Ce travail servira certainement la cause des droits de l'homme et le développement économique de populations déshéritées.

Pour en savoir plus sur Ericsson Response, visitez: [http://www.ericsson.com/ericsson/corporate\\_responsibility/ericssonresponse](http://www.ericsson.com/ericsson/corporate_responsibility/ericssonresponse)

## La couverture des situations d'urgence, vue par les médias

*Alex Crawford est correspondante pour l'Asie de Sky News TV. Elle a couvert de nombreuses catastrophes naturelles, en particulier l'ouragan qui a dévasté la Nouvelle Orléans, le tsunami, le séisme pakistanais, le conflit irakien, et de nombreuses autres situations de crise.*

En rendant compte de la situation d'enfants, elle veille à ce que les enfants qu'elle interroge soient traités avec dignité et compassion car elle sait bien que des enfants dépeints dans des états de détresse suscitent beaucoup d'émotion et de compassion dans le grand public.

Alex Crawford estime que pour de nombreux journalistes, les ONG et les humanitaires sont une grande source d'inspiration car beaucoup accomplissent un travail énorme et font preuve d'une grande abnégation. Toutefois, l'attitude de certains humanitaires devient contrariante lorsqu'ils ont une vision faussée des médias, considérant que ces derniers les gênent dans leur travail et que, loin de se soucier des droits de l'enfant, ils ne s'intéressent qu'à produire un reportage flatteur pour eux.

Elle estime qu'il est possible de respecter la déontologie de son métier tout en présentant des enfants dans ses reportages, et pense que la présentation d'enfants est parfois nécessaire pour offrir un tableau véridique de la situation.

À partir de son expérience de reporter pour les actualités de la télévision et de sa collaboration avec des humanitaires travaillant pour des ONG et agences de l'ONU, Alex Crawford formule les remarques suivantes concernant la bonne collaboration entre les attachés de presse des ONG et les médias.

### Quelques suggestions sur la collaboration avec les médias:

1. Développez de bons rapports avec les reporters. Un reportage valable (qui rapporte ce qui est vrai et fournit un tableau véridique) sera d'autant meilleur lorsque l'ONG et le journaliste travaillent ensemble.
2. Essayez de comprendre les préoccupations des médias. Les vôtres et celles des médias pourraient ne pas correspondre. Le reporter aura peut-être reçu une mission spécifique de la part de sa rédaction, ou obtenu toute latitude pour réaliser son reportage.
3. Faites confiance à votre interlocuteur. La plupart des reporters souhaitent produire un reportage de haut niveau et apprécient la précision. Après tout, c'est leur réputation qui est en jeu.
4. Ne faites pas trop étalage des vertus de votre organisation.
5. Soyez organisés dans vos contacts avec la presse et prenez soin d'honorer vos promesses. Certains représentants d'ONG promettent de grandes choses, mais une fois qu'ils sont sur le terrain en compagnie de journalistes, ils ne sont pas en mesure d'y donner suite, ce qui conduit à de la déception des deux côtés.
6. Lorsque vous êtes sur le terrain, obligez-vous à réserver le temps nécessaires aux médias. Les reporters et photographes ne sont pas là pour vous irriter ou se mettre sur votre chemin. Ils sont là pour informer, et pour dire au monde ce qui se passe dans des régions reculées et dans des conditions difficiles.

---

Ayant débuté dans la presse écrite, Alex Crawford a ensuite travaillé longtemps pour les services de radiotélévision de la BBC. Après avoir travaillé quelque temps pour l'émission TV-am, elle a rejoint Sky News en 1989. Elle est basée à New Delhi. Contact: [Alex.Crawford@bskyb.com](mailto:Alex.Crawford@bskyb.com)

---

## Une victoire sur le passé

*Après qu'une région de l'Indonésie eut été dévastée par un tremblement de terre, le premier souci des communautés affectées fut de reconstruire les écoles. Deborah Haines explique les raisons de cette priorité et les résultats positifs qui en ont découlé.*

Moins de 24 heures après ce séisme dans le centre de Java, le programme d'intervention d'urgence de Save the Children s'était mis en branle, guidé par l'article 28 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE) prescrivant le droit à l'éducation.

C'était la première fois qu'un séisme de cette ampleur frappait cette zone du pays. Une succession de secousses sismiques eut pour effet de transformer la vie de quelque 200'000 personnes.

Les images qui furent prises des dévastations montrèrent les habitants en train de déblayer les décombres de 130'000 habitations. Elles montraient aussi les convois de camions chargés de vivres et de médicaments, et les gens occupés à soigner des blessés et à construire des abris de fortune avec des bâches et des planches de bois récupérées des bâtiments détruits.

Le système scolaire fut naturellement affecté. Des écoles, des collèges et des universités, autant d'établissements centraux pour le bien-être des jeunes tant en période de stabilité qu'en période de catastrophe, figuraient en bonne place parmi les destructions. Plus de mille écoles furent détruites ou endommagées au-delà de toute réparation ou laissées dans un état exigeant de gros travaux uniquement pour permettre leur utilisation par les enfants.

En plus de dommages structurels aux bâtiments, le séisme occasionna la destruction de fournitures d'enseignement scolaire. Les structures administratives furent affectées et les systèmes de distribution d'eau et d'assainissement furent mis hors d'état. Les employés des établissements scolaires devinrent des sans-abri et leur vie en fut profondément affectée.

Compte tenu de l'étendue des destructions, le directeur de l'Éducation et de nombreux autres organismes se mirent à dresser le bilan de la catastrophe pour connaître le nombre de bâtiments scolaires qui avaient été détruits, l'ampleur des dégâts aux meubles des établissements, la quantité de manuels scolaires et autres fournitures requises pour approvisionner les écoles sinistrées, considération d'autant plus importante que des examens nationaux étaient prévus la semaine après la catastrophe. Fort heureusement, les écoles étaient fermées le jour du séisme à cause des vacances, mais devaient rouvrir le 17 juillet, date de la rentrée scolaire. Dès le troisième jour, on put faire les premières

estimations du nombre des victimes parmi les élèves et enseignants.

Le nombre effrayant d'enfants et de jeunes dont l'éducation fut affectée par cette catastrophe amena le gouvernement indonésien, Save the Children, et d'autres instances à accorder une place prioritaire à l'éducation dans le programme de reconstruction. En l'absence d'une intervention immédiate, les services scolaires n'auraient pas repris aussi rapidement que ce fut le cas.

Aux côtés d'autres organisations internationales, Save the Children entama un dialogue immédiat avec les communautés affectées et les pouvoirs publics pour trouver, dans les meilleurs délais, les meilleurs moyens de rétablir les services scolaires et de faire face aux problèmes qui n'allaient pas manquer d'affecter enfants, enseignants et autres employés des écoles.

La coordination nécessaire pour la distribution de tentes ne fut pas sans problèmes mais l'on parvint quand même assez rapidement à ce que toutes les écoles ayant besoin d'abris d'urgence, de fournitures scolaires, de ressources de salle de classe, fussent en mesure d'entamer le nouveau trimestre scolaire. Cette réalisation témoignait éloquentement, et de manière très importante, de la priorité qui était accordée au droit des enfants à l'éducation par les pouvoirs publics, les communautés et les organisations d'assistance impliquées.

Les communautés locales et le directeur de l'Éducation étaient également conscients de la nécessité d'aider les enfants à intégrer l'expérience traumatique qu'ils avaient vécue et de pouvoir en parler librement à autrui. Le bien-être psychologique de ces enfants ne fut pas négligé. Les pouvoirs publics mirent en place des moyens pour répondre aux besoins psychologiques des enfants, en mettant l'accent sur le rôle du jeu et d'un environnement d'apprentissage susceptible d'accélérer leur récupération.

Les autorités en vinrent assez vite à proposer une structure remaniée de la journée de travail à l'école en y accordant davantage de temps au soutien du rétablissement psychologique. Les enfants ont le droit à des périodes de jeu et de récréation aux termes de l'article 31 de la CDE. Cependant, le fait d'inscrire cette disposition dans la politique officielle d'intervention du gouvernement suite au séisme eut pour effet de donner davantage de souplesse et d'autonomie aux enseignants



Photo: Kullwadee Sumnalop/Save the Children

en vue d'introduire de plus longues périodes de jeu et de leur donner l'occasion de mieux dialoguer avec les enfants par des activités de récréation.

Pendant le premier mois, Save the Children et ses partenaires locaux organisèrent un atelier à l'intention de 640 enseignants pour examiner l'importance du jeu dans la période faisant suite à une catastrophe ainsi que le rôle dévolu aux enseignants pour rendre le jeu possible. Les participants furent invités à préparer ensemble un cahier recueillant leurs idées et destiné à être partagé avec d'autres écoles. Cet atelier donna également lieu à l'introduction d'un nouveau système d'orientation permettant de mieux identifier les enfants ayant des besoins particuliers et de leur fournir une assistance.

Étant donné que le Mont Merrapi se trouve à proximité de la région affectée et que ce volcan

se comporte de manière plutôt erratique depuis quelques années, la région bénéficiait déjà d'un certain degré de préparation. Toutefois, suite aux événements tragiques de mai, la question de savoir exactement ce qui est nécessaire et ce qui est interdit à la survenue d'une catastrophe fait désormais partie intégrante de la vie des habitants, surtout celle des écoliers de Yogyakarta et de Klattent, les deux zones les plus affectées.

Cet atelier d'enseignants se pencha également sur les causes des tremblements de terre, sur les meilleurs moyens d'enseigner ces causes aux enfants, et sur les techniques de survie, c'est-à-dire sur les « faire » et les « ne pas faire » à observer en cas de séisme. Grâce à une collaboration étroite entre Save the Children, les enseignants et les services scolaires, les travaux de préparation aux tremblements de terre font maintenant partie du programme scolaire.

## Donner la parole aux enfants

*La possibilité pour les enfants de s'exprimer sur leurs vies à la suite du tsunami de décembre 2004 a fait apparaître des aperçus surprenants, susceptibles d'avoir des répercussions précieuses pour les travaux de projets futurs.*

Plus récemment, des enseignants ont élaboré 19 modules d'enseignements destinés à être intégrés dans toutes les disciplines scolaires. L'introduction de ces modules dans les programmes d'études est actuellement en cours à l'échelon provincial, mais on peut aussi espérer que ce processus sera étendu à l'échelon national. Cela garantirait que les écoliers de toute l'Indonésie reçoivent un enseignement crucial affectant leur aptitude à se protéger, eux et autrui, en conformité avec les droits qui sont énoncés dans les articles 13 et 28 de la CDE.

Le fait de connaître et d'apprécier une information vitale de ce type, nécessaire pour la survie, et de l'employer dans la création de compétences de survie, contribuera à rétablir et à consolider la confiance aussi bien des adultes que des enfants. La participation des enseignants et de leurs élèves à l'instauration de mesures et de procédures de préparation a constitué un élément intégrant du succès de cette initiative. Le renouvellement de secousses telluriques à Java continue d'effrayer d'innombrables habitants, mais les enfants et les enseignants affirment que l'apprentissage qu'ils ont reçu sur les comportements à adopter leur donne un meilleur sentiment de sécurité et d'orientation.

On tient également compte de l'avis des enfants dans l'élaboration de plans d'intervention et d'activité future. Tous les mois, les enfants de douze des établissements scolaires soutenus par Save the Children participent à un sondage visant à dégager une idée de leur bien-être général et de leurs sentiments de bonheur avec le passage du temps depuis la reprise scolaire.

Peu après le tremblement de terre, un outil de suivi fut agencé afin de connaître le rythme de récupération des enfants. On s'attendait à ce que, avec le passage du temps, les enfants se déclareraient plus heureux et ce, également à différentes heures de la journée. Cependant, comme l'explique Shirley Long, responsable de l'éducation en matière de situations d'urgence travaillant à Java: « Étant donné la répétition continue de secousses telluriques, nous pouvions constater à partir de leurs réactions à quel point les émotions des enfants étaient encore fragiles.... Nous observons de fortes fluctuations émotionnelles après chaque secousse. » Cet outil aide néanmoins les enseignants à adapter les activités scolaires de la journée aux besoins affectifs des enfants.

Cinq mois après le tremblement de terre, le programme éducatif de Save the Children à Java est passé à une phase de récupération à plus long terme et la décision a été prise de reconduire le programme pour une période de 18 mois. Alors que les activités du programme allaient être reprises par des partenaires locaux, une dimension nouvelle et passionnante de ce travail a vu le jour par la création de « conseils d'enfants » permettant de faire entendre la voix des enfants et de répondre ainsi aux dispositions de l'article 12 de la CDE. Enfants et enseignants poursuivent leur effort de préparation à des catastrophes tout en construisant ensemble des abris scolaires. Utilisant des matériaux d'origine locale, ces constructions sont plus commodes et mieux capables de résister aux moussons.

Save the Children plaide en faveur du remplacement et de l'extension des établissements scolaires, formule préférable à la fusion d'écoles, pour éviter que la qualité de l'enseignement et la taille des classes soient affectées. Bien qu'un certain nombre d'écoles aient dû fusionner, ce qui a donné lieu à de plus grandes classes, le gouvernement a désormais reconstruit plus de la moitié des écoles qui avaient été détruites et les a dotées de bâtiments solides et de bonne qualité. Save the Children continue à soutenir la construction d'abris scolaires à l'aide de matériaux locaux dans des écoles temporaires chaque fois que cette solution est requise.

---

Deborah Haines est conseillère en éducation en matière de questions d'urgence chez Save the Children. Contact: D.Hains@savethechildren.org.uk

---

L'activité post-tsunami menée par Plan, l'organisation internationale d'assistance aux enfants, se caractérise par la responsabilité et la volonté de rendre des comptes. Cette organisation continue à soutenir plus de 350 000 enfants et leurs familles dans quelque 500 communautés affectées en Inde, en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande.

Les critiques médiatiques visant l'efficacité des secours déployés à la suite du tsunami, ainsi que le rapport de la Coalition pour l'évaluation du tsunami (Tsunami Evaluation Coalition – TEC) ont rappelé toute l'importance qu'il y a à soutenir les priorités d'assistance des communautés sinistrées, et non celles des organisations humanitaires.

Des critiques semblables ont été maintes fois formulées dans d'autres évaluations, y compris dans le document de Plan Les enfants et le tsunami. En tant que défenseur des droits des enfants, cette organisation a cherché à établir les interventions qui correspondaient le mieux aux intérêts des enfants. Et le meilleur moyen d'y parvenir consistait à écouter les enfants. C'est ainsi que depuis 18 mois, Plan poursuit un dialogue avec des enfants, cherchant à comprendre la manière dont ils ont été affectés par le tsunami et à connaître leurs impressions devant ce qui a été entrepris à la suite de cette catastrophe.

La principale constatation qui se dégage de ce dialogue est que les enfants désirent surmonter la mémoire du tsunami, retrouver une vie normale, et être tenus au courant des efforts de reconstruction, auxquels ils souhaitent également participer.

### Triompher du souvenir du tsunami

Au Sri Lanka, le soutien psychosocial offert aux écoliers a consisté à déployer des boîtes à lettres « heureux » et « triste ». Cet arrangement a aidé les enseignants, les conseillers psychosociaux et l'organisation Plan à s'attaquer aux nombreux problèmes qui affectaient les enfants dans le district de Hambantota au Sri Lanka.

Un désir que les enfants ont maintes fois exprimé dans les billets qu'ils glissaient dans les boîtes à lettres était d'instituer une « journée du bonheur » au calendrier de leur école. Pendant cette journée, les enfants pourraient marquer une pause dans leurs heures de classe afin de pouvoir jouer et se livrer à d'autres activités telles que le dessin, le théâtre, la musique et les sports. Il ne faut pas sous-estimer la valeur thérapeutique de ce temps de pause pour des enfants

essayant de se remettre du tsunami. Les écoles répondirent positivement à ce désir, de sorte qu'aujourd'hui, les journées du bonheur font régulièrement partie du calendrier des écoles du district affectées par le tsunami.

Ce projet de soutien psychosocial conçu pour réparer les effets du tsunami sur la psyché des enfants a trouvé un usage plus large car on l'utilise maintenant comme outil commun d'écoute des enfants. Cela a permis de révéler de nombreux problèmes, allant d'actes de maltraitance ou de désintérêt frappant des enfants au manque de services de base et aux violations de droits de l'enfant. À partir de l'expérience acquise sur ce projet, Plan a entrepris d'établir une ligne de secours téléphonique pour les enfants en collaboration avec Child Helpline International. Les boîtes à lettres « heureux/triste » continueront à servir dans des régions dépourvues de réseaux téléphoniques.

En Thaïlande, on a fait appel à des méthodes mobiles d'assistance psychosociale. Pendant la première année consécutive au tsunami, des personnels formés circulant à bord de trois fourgonnettes de couleurs vives ont visité 28 écoles primaires où ils ont rencontré plus de 2000 enfants. Le projet a jusqu'ici repéré 162 enfants ayant besoin d'une attention médicale ou sociale individuelle et les a orientés vers des établissements appropriés pour y être traités. Plan et d'autres organisations de protection de l'enfance ont aidé les bureaux provinciaux du Ministère du Développement et de la sécurité humaine à renforcer les centres d'assistance à « guichet unique » dans la zone du projet, en mettant tout particulièrement l'accent sur la protection des enfants. Aujourd'hui, les enfants comme les adultes ont la possibilité de signaler des cas nécessitant des soins, ou simplement de consulter des professionnels pour leur faire part de leurs inquiétudes.

À Aceh, en Indonésie, les enfants connaissant des problèmes de famille ou victimes d'actes de violence ou de maltraitance ou ayant encore d'autres préoccupations, disposent déjà d'une ligne ouverte 24 heures sur 24 sur laquelle ils peuvent parler de leurs problèmes. Les enfants qui n'ont personne à qui parler peuvent appeler cette ligne pour bénéficier de l'attention et du réconfort d'un personnel compassionné et formé. Cette ligne est soutenue par Plan et diverses autres organisations. Elle vise à créer un environnement protecteur pour les enfants vivant dans un contexte post-catastrophe ou post-conflit.

## Le retour à la normale

La construction de maisons, l'une des premières réponses de Plan au tsunami au Sri Lanka, pourrait à première vue ne pas paraître liée au bien-être des enfants. Toutefois, la plupart des enfants interrogés là-dessus expriment le désir de vivre dans une maison sûre et capable de protéger leur vie privée.

Alors qu'un grand nombre d'agences humanitaires installaient des abris temporaires, Plan opta immédiatement pour la reconstruction d'habitations et de bâtiments communautaires permanents dans le cadre d'interventions visant à aider le plus grand nombre d'enfants possible de retourner à la normale.

C'est ainsi qu'on a aidé des centaines de familles à reconstruire et à remplacer leurs foyers détruits. Pour les enfants, cela s'est traduit par de nouvelles chambres à coucher, des toilettes propres, des cuisines non enfumées et des endroits sûrs pour faire leurs devoirs scolaires et jouer avec leurs camarades – toutes choses de nature à affecter leurs vies et leur bien-être.

À Aceh, la contribution de Plan aux activités de logement permanent visait à remplacer les vides laissés par d'autres organisations. Au début, Plan prévoyait uniquement de reconstruire des écoles dans le district de Leupung car la construction d'habitations avait été prise en charge par d'autres ONG. Cependant, dans certains cas, aucune construction ne fut lancée, de sorte que Plan est en train de construire 162 maisons dans le district avec l'appui de son partenaire Habitat for Humanity.



Photo: Dan White

## Informier les enfants et les mettre à contribution

Priés de faire connaître leurs vues, les enfants ont témoigné d'une insatisfaction assez prononcée à l'égard des adultes. Ils avaient le sentiment que les grandes personnes ne les avaient pas informés de ce qui se passait, ne les avaient pas engagés dans le travail de rétablissement, et n'avaient pas voulu reconnaître leur aptitude à affronter la crise. Ils se sont sentis encore plus frustrés lorsqu'ils ont constaté que l'aide était dispensée de manière inéquitable et qu'ils n'avaient aucun interlocuteur à qui s'ouvrir sur ces choses afin qu'on y fasse attention.

Aux yeux d'enfants thaïlandais, l'exclusion de travailleurs migrants et de minorités du bénéfice de l'aide constituait l'une des principales insuffisances de l'assistance aux victimes du tsunami dans leur pays. Ces enfants en comprenaient les raisons: ces migrants n'étaient pas considérés comme des Thaïlandais. Mais pour eux, la nationalité de ces gens importait peu et il n'y aurait pas dû y avoir la moindre distinction.

La décision initiale de Plan de n'entreprendre que des activités de reconstruction liées aux écoles avait accidentellement exclu les enfants de migrants et de groupes minoritaires n'ayant pas la possibilité de fréquenter des écoles thaïlandaises. Mais Plan a maintenant corrigé cette situation dans sa volonté de donner suite aux recommandations des enfants eux-mêmes. Cette organisation soutient aujourd'hui neuf établissements d'apprentissage et deux garderies d'enfants en Thaïlande, prenant en charge 335 enfants birmans et dirigés par l'ONG birmane « Grassroots Human Rights Education and Development Council ».

Plan collabore également avec la Société des avocats de Thaïlande et le Ministère de l'Éducation pour promouvoir et concrétiser la nouvelle politique nationale consistant à ouvrir l'accès à l'éducation aux enfants de migrants et de minorités. Il faut espérer que cette politique et cette campagne commenceront à porter des fruits et permettront aux enfants des migrants de recevoir une éducation convenable dans les situations d'urgence comme en temps normal.

En Inde également, les enfants se sont solidarisés avec les enfants des castes inférieures qui avaient souffert dans le tsunami sans pour autant recevoir beaucoup d'attention ou d'assistance. Plan bénéficie d'une expérience du travail

avec les groupes marginalisés et collabore avec des partenaires ayant une pleine appréciation de la situation des communautés aidées dans leur lutte avec les autorités indiennes pour faire appliquer l'égalité des droits.

À Aceh, les questions de santé dans les abris temporaires restent un sujet de préoccupation. Plan a adopté un système très réussi en vue de faire participer les enfants aux questions de santé, ce système ayant été adopté dans d'autres régions de l'Indonésie. Dans le district de Mesjid Raya, un travail de promotion sanitaire se poursuit aujourd'hui dans six écoles primaires et quelque 120 élèves ont d'ores et déjà été formés en tant que « médecins juniors ».

Dans les quatre pays, Plan a lancé des projets médiatiques pour enfants pour permettre à ces derniers d'exprimer leur avis. C'est ainsi que des jeunes gens ont eu la possibilité de rencontrer des journalistes afin de produire des émissions et documentations pertinentes. Ces enfants ont appris où obtenir l'information dont ils avaient besoin et ont pris connaissance de techniques d'analyse et de production.

Commentant cette expérience, Suriya, garçon de 12 ans vivant au village de Kamala en Thaïlande, déclara: « Ce fut une occasion fantastique. Nous avons eu un cours de formation intense où nous avons appris à utiliser des appareils de photo et des caméras numériques, et aussi à organiser nos pensées en quelque chose que d'autres personnes puissent comprendre. Nous avons alors préparé des scripts courts pour des vidéos et des films ».

Suriya et ses camarades ont également pris des photos de leur village et de leur école. « Nous en avons fait des cartes postales, » a-t-il dit. « Nous pouvions garder ces photos, mais maintenant il nous est aussi possible de dire au monde extérieur ce qui s'est passé et ce que nous avons fait. »

D'autres problèmes, notamment les cas de toxicomanie et de maltraitance, que les enfants associent indirectement au tsunami, sont devenus plus nombreux au sein de leurs communautés. Des enfants comme Suriya pensent qu'ils seraient en mesure de contribuer à leur résolution en se servant des projets médiatiques comme point de départ.

Près de deux ans après le tsunami, Plan constate aujourd'hui les effets bénéfiques de ses programmes. Ses relations avec les enfants se sont approfondies à mesure

que les enfants ont grandi. Ces jeunes témoignent aujourd'hui d'une confiance envers leurs interlocuteurs leur permettant de s'ouvrir au cours de contacts informels, de groupes de discussion ou d'appels sur les lignes d'assistance, et de parler librement de leurs craintes et suggérer les moyens par lesquels Plan pourrait encore améliorer ses activités.

Parallèlement à la poursuite positive de ces contacts, les enfants se sont épanouis. Leur créativité et leur énergie sont illimitées dans l'usage des différents moyens qui leur ont été offerts, tels que clubs de jeunes, théâtre, photographie et cinématographie, pour s'exprimer sur la manière dont ils affrontent leur situation et sur ce qui leur importe le plus.

Colin McCallum travaille au bureau de presse de Plan à Londres.

Cet article est basé sur des renseignements tirés du rapport de Plan Tsunami 18 Months After, publié par le bureau régional de Plan pour l'Asie. Pour plus d'information, contacter: Farrah Easton à [Farrah.easton@plan-international.org](mailto:Farrah.easton@plan-international.org)



Photo: Dan White



## Demander leur avis aux enfants et en tenir compte

*La voix des enfants devrait mieux se faire entendre lors d'interventions d'urgence – les programmes ne pourraient qu'en profiter, estime Emma Roberts, qui montre comment l'introduction d'une nouvelle méthode de travail en Indonésie appuiera mieux l'obligation de reddition de comptes.*

Depuis trop longtemps, l'on se préoccupe uniquement des donateurs au moment où il s'agit de rendre des comptes sur nos programmes. Ces donateurs sont les gouvernements et autres organisations, ainsi que, dans le cas de Save the Children UK, des particuliers qui donnent généreusement à la cause mondiale des enfants.

Les évaluations qui se font à la fois en interne et en externe donnent lieu à des rapports qui sont partagés avec les donateurs ainsi que, souvent, avec nos collègues afin de permettre les réexamens entre pairs et d'échanger les meilleures pratiques.

Alors que la reddition de comptes aux personnes qui fournissent les ressources de nos programmes est entièrement valable, dans cette approche nous oublions un groupe clé, à savoir, les enfants, dont les avis sont d'égale importance dans la mise en place d'interventions d'urgence. Cela tient au fait qu'en ce qui nous concerne, les enfants forment le groupe cible de nos nombreuses interventions.

Il semble trop souvent que nous optons pour la voie de la facilité en planifiant et en déployant des programmes car nous supposons que nos personnels, de concert avec les parents et les chefs communautaires, savent le mieux ce qui est bon pour les enfants. Après tout, cela fait environ 85 ans que nous concevons et lançons des programmes d'urgence, et nous avons donc sûrement de bonnes raisons de croire que nous connaissons les désirs des gens que nous aidons. C'est peut-être le cas, effectivement, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Quand une famille est frappée par la catastrophe, ses membres ne perdent pas la faculté de réfléchir et ne deviennent pas soudainement des victimes passives, même si telle est la description que les médias en donnent si souvent.

Cette situation est en train de changer. La révision la plus récente du projet Sphere, un ensemble de principes et de normes devant gouverner les interventions en cas de catastrophe, comporte des normes minimales de participation. Chez Save the Children, il est certain que la participation est une partie intégrante de notre planification et de mise en œuvre de programmes. Pour ce qui est des évaluations, nous avons un peu tardé à encourager la participation des bénéficiaires, nous bornant à leur fournir de l'information.

Save the Children ainsi qu'un certain nombre d'autres organisations développent actuellement davantage de

reddition de comptes à l'égard des bénéficiaires. Cette évolution s'appuie sur l'élaboration d'un ensemble de normes par le réseau Humanitarian Accountability Partnership – International (HAP-I).

Du moment où une organisation humanitaire a souscrit à ces normes, elle est tenue de les appliquer et de rendre compte de leur application. Ces normes garantissent que tous les bénéficiaires sont bien informés des intentions et pratiques de l'organisation humanitaire concernée et qu'ils sont en mesure de prendre des décisions informées en collaborant avec celle-ci à la planification d'interventions. Les bénéficiaires auront également la possibilité de faire connaître leurs réactions à l'organisation humanitaire sur le travail de cette dernière grâce à la mise en place de procédures bien définies pour la gestion des plaintes et la concertation des bénéficiaires.

Aux yeux de Save the Children, l'accent doit être placé sur la mise à contribution d'un plus grand nombre d'enfants de tous les âges dans chaque étape de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un programme.

### Des enfants prennent la barre

À titre d'exemple, on peut mentionner un projet en Indonésie qui invitera des enfants à procéder à un passage en revue de nos interventions de secours. Notre équipe travaillera avec un groupe d'enfants qui a été frappé par les séismes de Nias et de Yogyakarta. Le but visé est d'élaborer un ensemble d'indicateurs dont les enfants estiment qu'ils conviendraient pour mesurer l'impact de nos programmes. On veut encourager ces jeunes à nous dire ce qu'ils considèrent comme étant un programme « bon » et « efficace ». On les prie de nous dire si notre ciblage a touché les groupes d'enfants qui convenaient et si nos interventions correspondaient vraiment, à leur avis, aux besoins qui se sont manifestés à la suite des séismes.

Les enfants recevront alors un équipement audiovisuel et seront invités à visiter les communautés affectées pour demander à d'autres jeunes et à leurs familles leur avis sur les actions de Save the Children en vue de répondre aux besoins de ces deux communautés. C'est ainsi que les enfants les plus touchés par ces deux crises humanitaires auront la possibilité de nous dire si notre réponse a été juste ou non et si nous avons vraiment



Photo: Teri Pengilly

répondu à leurs besoins en leur fournissant une assistance d'urgence.

Nous pensons que ce réexamen complètera les activités continues de suivi et d'évaluation que nous avons entrepris pour ces deux programmes. Nous en dégagerons également une perspective toute nouvelle sur nos interventions qui nous sera certainement utile pour nos opérations futures. Espérons que les réexamens conduits par des enfants s'inscriront dans la routine de notre travail de suivi et d'évaluation.

L'article 12 de la Convention relative aux Droits de l'enfant prévoit que la voix des enfants doit être entendue et stipule que tous les enfants en mesure de formuler leurs propres points de vue « ont le droit de les exprimer librement sur toutes les questions affectant l'enfant ». Les enfants devraient également avoir un droit de rechercher,

recevoir et partager de l'information. C'est donc à cette fin que Save the Children s'emploie à s'assurer que des enfants participent à tous les aspects de notre activité, y compris les évaluations de nos programmes.

Les appels se multiplient aujourd'hui pour davantage de reddition de comptes. On souhaite que les responsables des programmes ne se bornent pas seulement à réaliser des interventions de qualité mais qu'ils se montrent également prêts à rendre des comptes aux bénéficiaires comme aux donateurs. Save the Children continuera d'user de méthodes créatives pour que les enfants, qui sont nos premières parties prenantes, puissent nous demander des comptes sur nos activités.

---

Emma Roberts est conseillère chez Save the Children UK pour les questions humanitaires. Contact: E.Roberts@savethechildren.org.uk

---

# Ressources d'information

## Ressources d'information

Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action, ALNAP (1997)  
[www.alnap.org/](http://www.alnap.org/)

Société internationale de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge, *Code of Conduct for Disaster Relief* (1995) (Code de conduite pour les secours en cas de catastrophe)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=1822&flag=report>

Site web Good Humanitarian Donorship  
[www.goodhumanitarianonorship.org](http://www.goodhumanitarianonorship.org)

Humanitarian Accountability Project, HAP-I (2001)  
[www.hapinternational.org/en](http://www.hapinternational.org/en)

Projet Sphere: *Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response* – 2ème édition (2004) (Charte humanitaire et normes minimales des interventions en cas de catastrophe)  
[www.sphereproject.org/](http://www.sphereproject.org/)

## Enseignements retenus

Hart, Jason, Refugee Studies Centre, université d'Oxford en association avec INTRACT: *Children's Participation in Humanitarian Action: Learning from zones of armed conflict* (février 2004) (Participation des enfants à l'action humanitaire: leçons à tirer de zones de conflit armé)  
<http://www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/Childrens%20Participation%20Synthesis%20Feb%202004.pdf>

Inter-Agency Network for Education in Emergencies INNE: *Standards for Education in Emergencies: Lessons from Aceh* (décembre 2005) (Normes d'éducation à appliquer dans les situations d'urgence: les leçons apprises à Aceh)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=6900&flag=report>

Plan International, *Children and the Tsunami* (décembre 2005) (Les enfants et le tsunami)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=6775&flag=report>

The Lancet, *Children's rights in emergencies and disasters* (février 2006) Vol. 367, Issue 9511, pp. 698-699 (Droits des enfants dans les situations d'urgence et les catastrophes)  
<http://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S014067360668272X>

UNICEF, *Adolescent Programming in Conflict and Post-Conflict Situations* (mai 2005) (Programmes en faveur des adolescents dans les situations de conflit et consécutives au conflit)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=6809&flag=report>

UNICEF, *Growing the Sheltering Tree – Protecting Rights Through Humanitarian Action* (Croissance de l'arbre protecteur – Défense des droits par l'action humanitaire)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=3014&flag=report>

UNICEF, *Voices of Hope: Adolescents and the tsunami* (janvier 2005) (Témoignages d'espoir: les adolescents et le tsunami)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=6392&flag=report>

## Kits d'outils

Inter-Agency Network for Education in Emergencies (INEE), *Tools to Help Implement the INEE Minimum Standards* (novembre 2006) (Outils d'application des normes minimales INEE)  
<http://www.ineesite.org/page.asp?pid=1056>

Alliance internationale Save the Children, *Child Rights Programming – How to apply rights-based approaches to programming – 2nd edition* (février 2006) (Programmer les droits des enfants: comment appliquer des méthodes fondées sur les droits à la programmation)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=7306&flag=report>

UNICEF, *Emergency Field Handbook: A guide for UNICEF staff* (avec cédérom) (novembre 2006) (Manuel de situation d'urgence sur le terrain: un guide pour les personnels UNICEF)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=11281&flag=report>

UNESCO, *Guidebook for Planning Education in Emergencies and Reconstruction* (août 2006) (Guide de planification de l'enseignement dans des situations d'urgence et de reconstruction)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=9624&flag=report>

UNICEF, UNICEF Humanitarian Principles Training: A child rights protection approach to complex emergencies (octobre 1999) (Formation aux principes humanitaires de l'UNICEF: Une approche des urgences complexes fondée sur les droits de l'enfant)  
<http://coe-dmha.org/unicef/unicef2fs.htm>

ECPAT International, *Protecting Children from Sexual Exploitation and Sexual Violence in Disaster and Emergency Situations* (juin 2006) (Protection des enfants contre l'exploitation et la violence sexuelles dans des situations de catastrophe et d'urgence)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=8553&flag=report>

## Lignes directrices pour l'inclusion de la perspective selon le genre dans les interventions d'urgence

Inter-Agency Network for Education in Emergencies (INEE), *Ensuring a Gender Perspective in Education in Emergencies* (février 2006) (Adoption d'une perspective selon le genre dans l'enseignement au cours de situations d'urgence)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=7328&flag=report>

Comité permanent inter agences, *Guidelines for Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Settings: Focusing on prevention of and response to sexual violence in emergencies* (septembre 2005). (Lignes directrices des interventions contre la violence fondée sur le genre dans des contextes humanitaires: Focalisation sur la prévention de la violence sexuelle lors de situations d'urgence et la réplique à lui donner)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=11064&flag=report>

Women's Commission for Refugee Women and Children, *Right to Education During Displacement – A resource for organisations working with refugees and internally displaced persons* (août 2006) (Droit à l'éducation en période de déplacement – Document

de soutien pour les organisations travaillant avec des réfugiés et des déplacés internes)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=9671&flag=report>

Women's Commission for Refugee Women and Children, *Beyond Firewood: Fuel Alternatives and Protection Strategies for Refugee Women and Girls* (mars 2006) (Au-delà du bois de chauffage: autres combustibles envisageables et stratégies de protection pour les femmes et les filles réfugiées)  
<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=7653&flag=report>

## Autres sites utiles

Aid Workers Network – Réseau des humanitaires  
[www.aidworkers.net/](http://www.aidworkers.net/)

AlertNet  
[www.alertnet.org](http://www.alertnet.org)

Disasters Emergency Committee – Comité d'urgence pour les catastrophes  
[www.dec.org.uk](http://www.dec.org.uk)

Inter-Agency Network for Education in Emergencies – Réseau inter agences pour l'enseignement en situation d'urgence  
[www.ineesite.org/](http://www.ineesite.org/)

Integrated Regional Information Network (IRIN) – Réseau intégré d'informations régionales  
[www.irin.org](http://www.irin.org)

Inter-Agency Standing Committee – Comité permanent inter agences  
[www.humanitarianinfo.org/iasc/](http://www.humanitarianinfo.org/iasc/)

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs – Bureau pour la coordination de l'aide humanitaire  
[www.ochaonline.un.org](http://www.ochaonline.un.org)

ReliefWeb  
[www.reliefweb.int](http://www.reliefweb.int)

## Informations

Le réseau d'information sur les droits de l'enfant (CRIN – Child Rights Information Network) est une organisation basée sur les membres qui la composent et un réseau de plus de 1.700 organisations de défense des droits de l'enfant réparties de par le monde. Il cherche à améliorer la vie des enfants au travers de l'échange d'informations sur les droits de l'enfant et de la promotion de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

### Un site Internet

Ce site, qui est mis à jour régulièrement et constitue une ressource de tout premier plan sur les questions relatives aux droits de l'enfant, contient les références de centaines de publications, les nouvelles récentes, les événements à venir, ainsi que les coordonnées d'organisations qui travaillent pour les enfants dans le monde entier. Le site comporte en outre les rapports présentés par des ONG au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

### Un service e-mail

Distribué deux fois par semaine, en anglais et une fois par mois en français, CRINMAIL fournit des nouvelles régulières sur les questions relatives aux droits de l'enfant et annonce également les nouvelles publications et les événements à venir.

### Un bulletin

Publié une fois par an, le bulletin est une publication thématique qui examine une question spécifique relative aux enfants.

Child Rights Information Network  
c/o Save the Children  
1 St John's Lane, Londres EC1M 4AR  
Royaume-Uni

Tél.: +44 (0) 20 7012 6865

Fax: +44 (0) 20 7012 6863

Email [info@crin.org](mailto:info@crin.org)

<http://www.crin.org>

Marquez le site Internet de CRIN pour obtenir d'autres informations, ou envoyez-nous des nouvelles ou des informations par e-mail.

CRIN bénéficie du soutien du Ministère aux affaires étrangères Norvégien, de Save the Children Suède, de Save the Children Royaume-Uni, l'UNICEF, Plan International et World Vision International.

## Numéros précédents

Bulletin de CRIN n°12, mars 2000:  
L'éducation

Bulletin de CRIN n°13, novembre 2000:  
Les enfants et la macroéconomie

Bulletin de CRIN n°14, juin 2001:  
La Session extraordinaire consacrée aux enfants

Bulletin de CRIN n°15, mars 2002:  
Intégration des droits de l'enfant

Bulletin de CRIN n°16, octobre 2002:  
La participation des enfants et des jeunes

Bulletin de CRIN n°17, mai 2003:  
Les droits de l'enfant et le secteur privé

Bulletin de CRIN n°18, mars 2005:  
Programmation basée sur les droits avec les enfants:  
introduction

Bulletin de CRIN n°19, mai 2006:  
Les enfants et la violence

Bulletin de CRIN n°20, février 2007:  
Les droits de l'enfant dans les situations d'urgence